

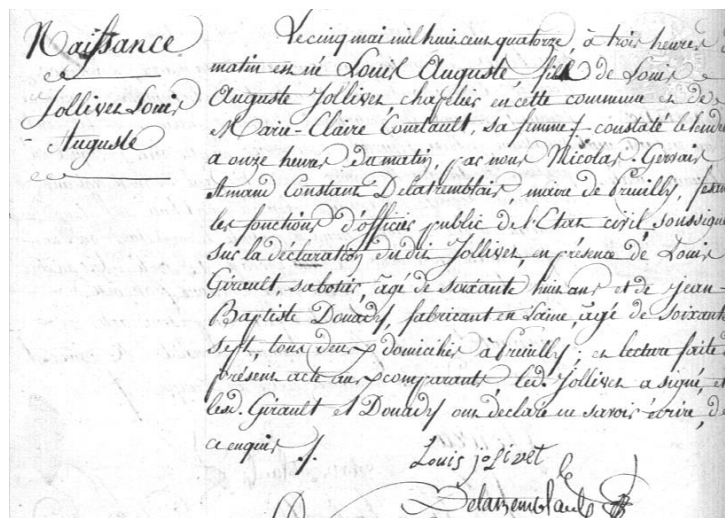
# Auguste Jolivet 1814-1877

Inventeur, conchyliologiste, collectionneur, bienfaiteur et donateur

**« Cette clandestinité de la vie privée sur laquelle on ne possède jamais que des documents dérisoires »** (Guy Debord, Commentaires du film Critique de la séparation, 1961).

Dans une notice anonyme, annexée au dossier du legs Jolivet à la ville de Tours en 1877, Auguste Jolivet est ainsi décrit : *« sans être une individualité bien marquante, Auguste Jolivet est un enfant de la Touraine, un type assez caractéristique qui a droit au bon souvenir des tourangeaux et particulièrement à la reconnaissance de la ville de Tours. Sa laborieuse existence et tous les actes de sa vie sont empreints d'une énergie peu commune ; ils dénotent une grande intelligence, un profond amour des sciences et de leur vulgarisation et enfin une excessive philanthropie »*.

Louis Auguste Jolivet (dit Auguste) est né à Preuilly-sur-Claise le 5 mai 1814.



Preuilly-sur-Claise, dans le Lochois, au sud du département d'Indre-et-Loire, à 70 kilomètres de Tours, est un village qui domine la vallée de la Claise, aux confins du Berry et du Poitou, peuplé d'environ 1800/2000 habitants dans les années 1810-1850, de plus de 2000 habitants dans les années 1870, regroupé autour du château et de l'abbatiale bénédictine Saint-Pierre, datée du XII<sup>e</sup> siècle et fortement remaniée au XV<sup>e</sup>. La population est constituée, principalement d'ouvriers et de commerçants.

Plusieurs familles Jolivet résident à Preuilly-sur-Claise, des familles de commerçants, principalement des chapeliers et des cabaretiers. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un certain Pierre Jolivet<sup>1</sup> (vers 1712-1787) exerce la profession de chapelier, une activité que poursuivront ses fils, Paul Joseph (1750-1806)<sup>2</sup> et Jean Baptiste (1755-1835)<sup>3</sup> et plusieurs de ses petits-fils, Louis Simon (1786-1816), Jean Baptiste (1788-1833), Louis Joseph (né en 1788), Louis Jean Auguste (1786-1859), le père d'Auguste. Pendant la Révolution de 1789, un débit de boisson est tenu par une branche de la famille Jolivet.

## Les tantes et oncles d'Auguste et leur descendance

Le chapelier Jean Baptiste Jolivet (1755-1835), le grand-père d'Auguste, et sa femme Françoise Denis (née vers 1750) auront 13 enfants dont plusieurs décéderont en bas âge : Françoise (1776-1793), Pierre Jean (né en 1778), Jean Baptiste (1779-1781), Pierre (1779-1780), Pierre Urbain (1781-1826)<sup>4</sup>, Catherine (1783-1843), Christophe Jean (1784-1785), Louis Jean, le père d'Auguste (1786-1859)<sup>5</sup>, Louis Joseph (né en 1788), Jeanne Elizabeth (1789-1833), Anne Eulalie Elizabeth (1792-1854), Joseph Augustin (1793-an II), Jeanne Aimée (an III-an VIII).

Plusieurs enfants auront une nombreuse descendance. Ainsi Pierre Urbain<sup>6</sup>, voiturier, marié le 7 novembre 1809 à Louise Sébastienne Françoise Perrot, « née le 7 janvier 1792, lingère, fille naturelle et encore mineure de Louise Thérèse Perrot à présent veuve de François Berthon charpentier », aura 7 enfants dont 4 décéderont en bas âge : Pierre (juillet 1810-octobre 1810), Rosalie (juillet 1811- octobre 1815), Paul François (janvier 1814-octobre 1815), Généreuse Victoire (née en décembre 1816), Zélie Denise (née en septembre 1819), Urbain (né en mars 1823) et Désiré (« fils posthume », novembre 1826-mars 1827).

Catherine (ou Marie Catherine) (1783-1843) se marie le 4 février 1806 avec Charles Jean Baptiste Thebault, maçon (né à Ferrière-Larçon le 13 octobre 1778). Le couple aura trois enfants, Charles (né en 1806), Honoré (né en 1808) et Félix (né en 1817).

Louis Joseph (né en 1788) se marie le 19 novembre 1811 avec Rose Ligault, née à Châtellerauld où Louis Joseph s'installera chapelier. Jeanne Elizabeth (1789-1833) se marie avec Pierre Jacquet, cabaretier à Preuilly-sur-Claise. Anne Eulalie Elizabeth se marie le 28 mai 1812 avec Pierre Chrysologue Bertin, armurier (né à Preuilly-sur-Claise le 1<sup>er</sup> décembre 1777), « veuf de Marie Victoire Sophie Loyauté<sup>7</sup> ». Le couple aura 5 enfants, Louise Eulalie

<sup>1</sup> On se reportera aux tableaux généalogiques en annexes 1 à 3.

<sup>2</sup> Marié à Marie Anne Boucheron, Paul Joseph aura 4 enfants dont deux, Louis Simon et Jean Baptiste, seront chapeliers et un autre, Pierre Joseph, sera perruquier. Voir tableau généalogique en annexe 1.

<sup>3</sup> Jean Baptiste aura 13 enfants dont deux garçons, Louis Jean et Louis Joseph, seront chapeliers et une fille, Jeanne Elizabeth sera cabaretière à Preuilly-sur-Claise avec son époux, Pierre Jacquet. Voir tableau généalogique en annexe 1.

<sup>4</sup> Voir tableau généalogique en annexe 2.

<sup>5</sup> Voir tableau généalogique en annexe 3.

<sup>6</sup> Voir tableau généalogique en annexe 2.

<sup>7</sup> Marie Loyauté décède le 15 décembre 1811. Le couple Bertin-Loyauté a eu une fille Monique née en 1804 et un fils, Jean Eugène, en 1807.

(née en 1813), Charles Aimé (né en 1816), René Victor (né en 1819), Flavie Augustine (née en 1828) et Jules Marin Chrysologue (né en 1830).

## Les parents, les sœurs et les frères d'Auguste

Le père d'Auguste, Louis Jean (ou Louis Auguste ou Louis Jean-Baptiste ou Louis Aimé selon les actes d'état civil), né le 8 février 1788 paroisse Notre-Dame à Preuilly-sur-Claise, est décrit comme ouvrier ou comme chapelier dans les années 1810, comme cabaretier à Preuilly-sur-Claise des années 1820 aux années 1840. La mère d'Auguste, Marie-Claire Courtault, née le 31 août 1787 paroisse Notre Dame à Preuilly-sur-Claise, est la fille de Louis Courtault, scieur de long, et de Marie-Magdelaine Gardereau. Le couple s'est marié à Preuilly-sur-Claise le 24 juin 1812 et aura 9 enfants<sup>8</sup>, tous nés à Preuilly-sur-Claise, à savoir, Marie-Louise (5 février 1813), Louis Auguste (5 mai 1814), Jean-Baptiste Joseph (19 mars 1816- 27 mars 1816), Apolline Célestine (28 décembre 1817-22 octobre 1819), Prudence (20 octobre 1819), Constance (30 novembre 1821), Rose (27 janvier 1824), Louis Désiré Aimé (14 novembre 1828) et Eléonore (10 novembre 1831). Notons que le père signe les actes de naissance, ce qui prouve qu'il sait lire et écrire.

## L'enfance à Preuilly-sur-Claise

Dans le *Tableau général des habitants de Preuilly-sur-Claise* établi fin décembre 1817, toutes les familles Jolivet et alliées sont recensées : les Jolivet-Boucheron, les Jolivet-Faix, les Jolivet-Denis, les Jolivet-Perrot, les Jolivet-Bertin, les Jolivet-Thebault, les Jolivet-Courtault. Ces derniers, les parents d'Auguste, vivent sous le même foyer avec leurs trois enfants, Marie Louise (née en 1813), Louis Auguste (né en 1814), Apolline (née en 1817) ainsi que les grands-parents, Jean Baptiste Jolivet (né en 1755) et sa femme Françoise Denis-Jolivet (née en 1750).

En 1831, Louis Jean Jolivet, le père d'Auguste, et Jean Baptiste Jolivet, un cousin du père d'Auguste, sont inscrits dans le *Tableau des officiers, sous-officiers, caporaux et gardes nationaux appelés à former le conseil de discipline de la Garde nationale de Preuilly-sur-Claise*. En 1832, lors de l'élection des sous-officiers de la Garde nationale, le père d'Auguste obtient 20 voix.

D'après le premier recensement de la population de la commune, en 1836, la famille réside rue de l'Horloge<sup>9</sup> au pied de l'ancien château et face à l'église Notre-Dame-des-Echelles<sup>10</sup> située à l'entrée du village, une église désaffectée depuis la Révolution française qui surplombe la rue Notre-Dame (actuelle route de Loches). Le père exerce alors la

---

<sup>8</sup> Voir tableau généalogique en annexe 3.

<sup>9</sup> La rue de l'Horloge doit son nom à un bâtiment pourvu d'une horloge, bâtiment démoli en 1843.

<sup>10</sup> Appelée parfois Notre-Dame-de-Sainte-Marie-des-Echelles.

profession de cabaretier. D'après ce recensement de 1836, vivent à cette adresse les parents et leurs enfants, Louis Auguste, âgé de 22 ans, déclaré comme serrurier, Prudence, couturière, Constance, Rosalie (ou Rose), Charles (dans les recensements de population, le prénom Charles est mis à la place de celui de Louis Aimé) et Eléonore. La fille aînée de la famille, Marie-Louise, gagiste<sup>11</sup>, s'est marié à Preuilly-sur-Claise le 23 septembre 1834 avec Silvain Cottet<sup>12</sup>, né en l'an VIII à Vendœuvres dans l'Indre, voiturier et domicilié à Buzançais. Au moment de ce mariage, les parents Jolivet-Courtault résident rue des Marronniers à Preuilly-sur-Claise.

A Preuilly-sur-Claise, sont également recensés d'autres Jolivet<sup>13</sup>, entre autres Catherine Jolivet, femme de Charles Thébaut, maçon ; Eulalie Jolivet, femme de Pierre Chrysologue<sup>14</sup> Bertin, armurier résidant rue du Cygne<sup>15</sup>, une rue proche des rues de l'Horloge et du Petit Soleil.

Premier garçon de la fratrie, Auguste évolue dans une famille nombreuse et assiste, jusqu'à ses dix-sept ans, aux nombreuses naissances de ses sœurs et frères, mais aussi aux décès en bas-âge de certains d'eux<sup>16</sup>. A Preuilly-sur-Claise, nombreux sont les agnats et les cognats portant le nom de Jolivet. Il sont plus d'une vingtaine d'enfants Jolivet, nés entre 1810 et 1830, sœurs et frères d'Auguste mais aussi cousines et cousins au premier degré, au second degré, germains et issus de germains, petits cousins et autres arrière-petits-cousins à évoluer dans les rues de la ville et à se fréquenter.

D'après le recensement de 1836, Auguste exerce donc la profession de serrurier, vraisemblablement depuis quelques années déjà. « *Ses parents, très honnêtes ouvriers, sans aucune fortune, après lui avoir fait apprendre à lire et à écrire, le placèrent en apprentissage chez un serrurier* » (notice anonyme annexée au dossier du legs Jolivet à la ville de Tours en 1877, désormais abrégée en NA). Ouvrier compagnon serrurier, il effectue son Tour de France chez les Compagnons du Devoir<sup>17</sup>. Son chef d'œuvre de Compagnon consiste en une « *serrure avec clé* ». « *A 20 ans, il était déjà fort habile ouvrier* » (NA).

## Une escapade

Mais revenons quelques années en arrière, en 1833 précisément. Auguste a 19 ans. Le 9 juillet 1833, le préfet de Charente-Inférieure lui délivre, sur la demande du sous-préfet de Rochefort, un passeport d'indigent avec secours de route. Dans ce document, établi à La Rochelle, les autorités préfectorales invitent « *les autorités civiles et militaires à laisser*

---

<sup>11</sup> Personne qui reçoit des gages ou des paiements de quelqu'un pour rendre certains services sans être domestique.

<sup>12</sup> Fils de Joseph Cottet, laboureur, décédé en 1813 et de Jeanne Jouannet, décédée en 1828. L'orthographe du nom propre varie selon les documents : Cottet, Cotté ou même parfois Collé !

<sup>13</sup> Dans son ouvrage *Histoire de la ville et du canton de Preuilly*, en 1846, Charles Audigné donne les noms des familles les plus anciennes de Preuilly « *d'après les registres baptistaires* » ainsi que les noms de familles les plus répandus. Cet auteur ne recense aucun Jolivet.

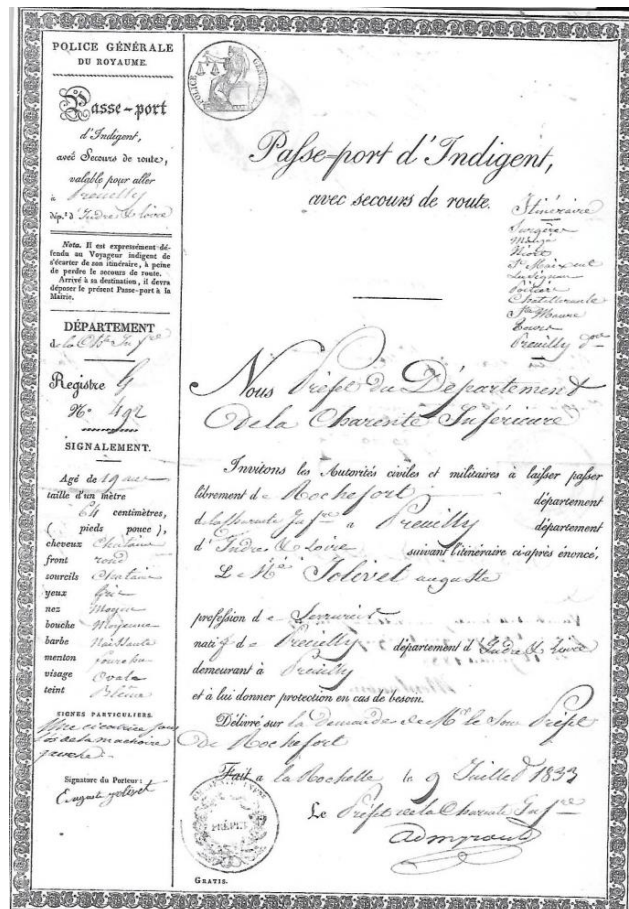
<sup>14</sup> Ecrit « *Cristologue* » dans les actes d'état civil.

<sup>15</sup> Ecrit « *rue du Cigne* » dans les actes d'état civil.

<sup>16</sup> Voir tableau généalogique en annexe 3.

<sup>17</sup> Je n'ai évidemment aucun argument à opposer à cette proposition émanant de la notice anonyme.

passer librement de Rochefort, département de Charente-inférieure, à Preuilley [...] suivant l'itinéraire [...] énoncé Jolivet Auguste profession de serrurier [...] et à lui donner protection en cas de besoin ». Son aspect physique est signalé comme suit<sup>18</sup> : « âgé de 19 ans, 1m64, cheveux châtain, front rond, sourcil châtain, yeux gris, nez moyen, bouche moyenne, barbe naissante, menton fourchu, visage ovale, teint blême. Signe particulier : une cicatrice sous l'os de la mâchoire gauche ». Dans ce passeport, signé par Jolivet lui-même, l'itinéraire est strictement encadré : « Rochefort, Surgères, Mauzé [sur le Mignon], Niort, Saint-Maixent, Lusignan, Poitiers, Châtellerault, Sainte-Maure, Tours, Preuilley, do<sup>ce</sup> [domicile] ». Auguste, visiblement démuné de moyens de subsistances, s'engage dans une marche de près de 230 kilomètres, effectuée par étapes du 10 au 16 juillet.



Au verso de ce passeport, les mairies et les autorités préfectorales complètent et tamponnent le document : « mairie de Rochefort, 10 juillet 1833 ; payé et [...] fourni les moyens de transport jusqu'à Surgères (Deux-Sèvres) ; mairie de Surgères, le 11 juillet 1833, reçoit les moyens de transport jusqu'à Niort ; Préfecture de Niort, pour continuation de secours de route, 12 juillet 1833 ; mairie de Niort, le 12 juillet 1833 [...] jusqu'à Saint-Maixent ; mairie de Saint-Maixent, 13 juillet [...] jusqu'à Rouillé ; mairie de Lusignan, 14 juillet [...] jusqu'à Poitiers ; mairie de Poitiers, 15 juillet [...] jusqu'à Châtellerault ». La dernière étape, longue de 35 kilomètres, est effectuée le 16 juillet, de Châtellerault à Preuilley-sur-Claise. Auguste est de retour parmi sa famille. Mais des questions demeurent : que faisait Auguste à Rochefort ? Voulait-il prendre le large, attiré par l'air marin, s'engager sur un bateau ? Et la remarque de la note signalétique préfectorale de son passeport d'indigent,

<sup>18</sup> C'est la seule fois au cours de cette étude que le physique de Jolivet nous est donné à voir.

« *le teint blême* », nous montre un Auguste certainement très fatigué et sans aide de quiconque. Auguste Jolivet, serrurier Compagnon du Devoir, n'a-t-il donc pas reçu de soutien de ses frères compagnons ?

## La conscription militaire

Puis, « *obligé de partir pour son sort, le jeune Jolivet fut incorporé dans les mécaniciens de la Marine* <sup>19</sup> » (NA).

Sa résidence à 22 ans chez ses parents à Preuilley-sur-Claise, d'après le recensement de 1836, et cette assertion (« *obligé de partir pour son sort* ») de la notice anonyme de 1877 soulèvent quelques questions. De tout temps, les autorités municipales ont été chargées de former les tableaux de conscription militaire en recensant les jeunes français ayant leur domicile légal dans la commune et ayant 20 ans. Puis ces tableaux sont regroupés au chef-lieu de canton où le tirage au sort est effectué. Chaque canton reçoit un nombre d'hommes à fournir pour constituer le contingent par tirage au sort et par classe (à l'âge de 20 ans). Un conseil de révision déclare leur aptitude, statue sur le sort à réserver à chaque conscrit et établit une liste départementale du contingent. Le service militaire, dans les années 1830, dure 7 ans.

Dans la liste cantonale de recensement militaire de la classe de 1834 de Preuilley-sur-Claise figure Louis Auguste Jolivet, « *né le 5 mai 1814, résidant à Preuilley-sur-Claise, serrurier, 1 m 650, motif d'exemption : hernie (à vérifier)* ». Il tire le numéro 78 au tirage (sur 91 inscrits pour le canton). Avec un tel numéro, Auguste a toutes les chances de ne pas partir au service militaire, surtout avec une hernie (même « *à vérifier* »). De plus, en cette année 1834, le canton de Preuilley-sur-Claise ne doit fournir que 24 hommes. D'ailleurs, sur la liste départementale du contingent de la classe de 1834, Auguste n'est pas désigné comme conscrit appelé. Il n'est donc pas parti avec sa classe comme militaire. S'est-il engagé comme volontaire ? Ou bien, comme la loi le permet, a-t-il été remplaçant<sup>20</sup>, moyennant rétribution, à la place d'un autre conscrit tiré au sort et voulant échapper au service militaire ?

---

<sup>19</sup> Comment ne pas se souvenir de la fugue à Rochefort ?

<sup>20</sup> L'instruction du 25 juin 1834 stipule d'ouvrir un registre des remplaçants admis et refusés. Les Archives départementales d'Indre-et-Loire conservent, sous la cote 1R 177, les registres ouverts suite à cette circulaire et qui commencent avec la classe 1835. Malheureusement une année trop tard afin de vérifier si Auguste, de la classe 1834, a été remplaçant. A une année près, c'est rageant ! L'hypothèse selon laquelle Auguste a été remplaçant peut être validée par l'attitude de son frère cadet Louis Aimé quelques années plus tard (on imite toujours son frère aîné, 14 ans de différence !). Le nom de Louis Aimé Jolivet, « *serrurier* » figure bien dans le tableau de recensement militaire du canton de Preuilley-sur-Claise pour la classe 1848, accompagné de la mention : « *motif d'exemption : faiblesse de complexion* ». D'ailleurs il n'est pas inscrit dans la liste départementale du contingent de la classe 1848, liste qui recense les hommes qui partent à l'armée. Toutefois, dans la colonne observations, deux mentions indiquent que Louis Aimé Désiré a rejoint l'armée comme remplaçant. Une première mention écrite en noir : « *le 05.12.1850, délivré un certificat de libération du service pour remplacement (demande du préfet de la Seine)* ». Et une deuxième à l'encre rouge : « *le 11.01.1851, rejeté comme remplaçant dans le département de La Manche pour scrofules* ». Oui, peut-être a-t-il imité son frère aîné Auguste qui, en 1848, a, comme nous allons le voir, plutôt réussi socialement et peut-être que son remplacement supposé lui a apporté une certaine aisance financière ?

On ne peut pas écarter aussi le fait qu'Auguste ait pu aussi trouver un emploi dans la marine civile. Nous ne pouvons que formuler des hypothèses. Toujours est-il qu'il est donc présent à Preuilly-sur-Claise en 1836 à l'âge de 22 ans. Reprenons la lecture de la notice anonyme, qui sert de fil rouge à cette enquête<sup>21</sup> : « *obligé de partir pour son sort, le jeune Jolivet fut incorporé dans les mécaniciens de la Marine. Son esprit ingénieux et son caractère persévérant lui firent accepter avec joie sa nouvelle situation ; de plus les voyages continuels qu'il fit sur les vaisseaux de l'Etat (pendant sept années) en Amérique, sur les côtes d'Afrique, en Océanie etc. furent pour cette intelligence avide de connaître, de très profitables sujets d'études* ». Les « *pendant sept années* » de la notice anonyme correspondent bien à la durée du service militaire à l'époque. C'est pendant ces sept années de voyages et de périples qu'Auguste commence sa collecte de coquillages principalement marins, mais aussi d'objets préhistoriques et ethnographiques.

Quoiqu'il en soit, parti comme militaire conscrit, engagé ou remplaçant ou comme ouvrier civil, Auguste ne figure plus à partir du recensement de 1841 comme résidant à Preuilly-sur-Claise. Sa propre famille est inscrite comme demeurant rue du Petit Soleil, dans une étroite rue adjacente à la rue de l'Horloge, adresse de l'ancienne demeure. Une des sœurs du père d'Auguste, Eulalie Bertin, avec son mari et trois de leurs enfants, vit 45 rue du Cygne. Une autre, Catherine, réside avec son mari Charles Thebault 294 rue Saint-Mélaine.

Notons que le célèbre historien de la Touraine, Jacques Louis Xavier Carré de Busserolle, l'auteur du fameux *Dictionnaire géographique historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine* (1878), est né à Preuilly-sur-Claise, le 14 juin 1823. Il est le fils du « *percepteur à vie des contributions* » (jusqu'en 1845), Louis Xavier<sup>22</sup>. Les enfants du percepteur (Louis Lucien Amédée, né en 1820 ; Jacques Louis Xavier né en 1823 ; Jean Sylvain Xavier né en 1825, Louis Jean Marie né en 1832) ont certainement côtoyé les enfants des familles Jolivet, pratiquement de la même génération.

## Auguste mécanicien inventeur

Quittant la Marine, Auguste, « *après avoir honorablement payé sa dette à la Patrie* » (NA), installe un atelier de mécanique près de Paris. Quelques années plus tard, « *il contracta une union qui lui procura une modeste aisance. Il put alors se consacrer à des recherches mécaniques* » (NA).

Encore une fois, la notice anonyme de 1877 ne reflète pas les faits relatés par les documents découverts lors des recherches de cette étude. Ainsi, le père et la mère d'Auguste établissent, le 27 juin 1842, un consentement au mariage de « *leur fils Louis Auguste avec Demoiselle Marie Césarine Flotte, fille de X. Flotte, forgeron et de Madelaine*

---

<sup>21</sup> Nous allons souvent nous écarter de cette notice, la modifiant, la complétant sur tel ou tel fait. Ainsi, par exemple, la notice ne signale pas le premier mariage d'Auguste.

<sup>22</sup> Marié le 4 novembre 1816 à Tournon-Saint-Pierre, décédé à Preuilly-sur-Claise en 1869 à 83 ans.

*Antonine Appoline Delay, originaire de Marseille* »<sup>23</sup>. Je ne sais pas si le mariage a bien eu lieu. Dans l'état-civil de la ville de Marseille<sup>24</sup>, aucun acte de naissance, de mariage ou de décès au nom de Marie Césarine Flotte n'a pu être retrouvé. Le consentement des parents prouve quand même que les démarches étaient engagées. Si le mariage s'est concrétisé, il faut alors envisager l'hypothèse du décès de la jeune mariée quelques mois après la cérémonie<sup>25</sup>. Sinon, le divorce n'existant pas<sup>26</sup>, comment alors expliquer que, le 12 novembre 1843, les parents d'Auguste donnent de nouveau leur consentement au mariage de leur fils avec Marie-Françoise Duprez, née le 18 février 1818 à Saint-Denis, près de Paris, fille de François Michel Duprez, serrurier et de Denise Emilie Prolet. L'origine sociale de la famille Duprez semble modeste, un père serrurier, la même profession qu'Auguste. Les deux témoins, lors de la naissance de Marie-Françoise en 1818, exercent la profession d'agriculteur pour l'oncle de l'enfant et de chiffonnier pour le second témoin.

Le couple, qui déclare résider 50 rue Ville L'Evêque dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, se marie le 4 janvier 1844 à l'église Saint-Philippe du Roule<sup>27</sup>. Sa femme a-t-elle une fortune personnelle pour procurer à Auguste « *une modeste aisance* »<sup>28</sup> ? On peut en douter.

Sa « *modeste aisance* » vient peut-être de son propre travail. Après tout, habile et ingénieux serrurier, Auguste dépose plusieurs brevets pour des inventions concernant la traction, la locomotion et la signalisation ferroviaires. Ainsi, le 22 mai 1846, par contrat reçu par Delalogue, notaire à Paris, Auguste, « *serrurier mécanicien demeurant 278 rue Saint Jacques à Paris et Pierre Léopold Dutriaux, maître d'hôtel 40 rue des Deux Ecus à Paris, établissent une société pour l'exploitation d'un brevet d'invention de quinze ans sur la dénomination de « Serrures à gorges emboîtées » (brevet déposé le 21 mars 1846) » (Gazette des tribunaux du 29 mai 1846), Auguste apportant son brevet, Dutriaux les fonds nécessaires à la société. Parmi les autres brevets déposés par Auguste Jolivet, on note les inventions suivantes : « *télégraphe hydraulique* » (déposé le 9 octobre 1844), « *système de traction de télégraphe électrique à chape à scellement* » (déposé le 23 novembre 1852 par « *Auguste Jolivet, mécanicien, 56 rue de Sèvres à Paris* »), « *appareil dit relieur* » (déposé le 16 janvier 1854), « *hache-paille* », (déposé le 22 mai 1856), « *machine à canner* » (déposé le 26 août 1857). Ces brevets, achetés principalement par différentes compagnies de chemin de fer, lui procurent des revenus financiers importants le mettant à l'abri de tout souci matériel.*

---

<sup>23</sup> Enregistré au bureau de formalité de l'Enregistrement de Preuilley-sur-Claise.

<sup>24</sup> Si je ne surinterprète pas, nous retrouvons Auguste, au sortir de son périple comme marin, militaire ou civil, dans un port, Marseille. A-t-il rencontré Marie Césarine Flotte dans cette cité maritime ?

<sup>25</sup> Sans oublier l'éventualité d'un décès avant le mariage ou, plus vraisemblablement, une volonté de rompre la relation.

<sup>26</sup> Promulguée en 1792, la loi autorisant le divorce est abrogée en 1816. Le divorce ne n'est rétabli qu'en juillet 1884. C'est principalement cette raison qui m'incite à penser que le mariage ne s'est pas réalisé.

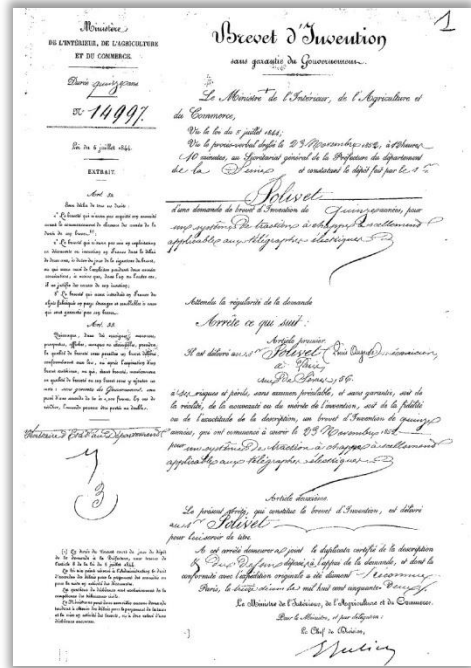
<sup>27</sup> Rappelons que les actes d'état-civil de la ville de Paris antérieurs à la Commune de 1871 ont été détruits. La date du mariage a été retrouvée dans les registres de catholicité (collection Mayet).

<sup>28</sup> Cette « *modeste aisance* » ne viendrait-elle pas plutôt de l'argent gagné comme remplaçant, si nous acceptons cette hypothèse ?



D'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Delalogue, notaire à Paris, et son collègue, le 22 mai 1846, enregistré à Paris, 10<sup>e</sup> bureau, le lendemain, fol 72 v<sup>o</sup>, c. 7, par Lenoble, qui a reçu 5 fr. et dixième 50 cent. ;

Il appert,  
Que M. Auguste JOLIVET, serrurier-mécanicien, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, 278 ;  
Et M. Pierre-Léopold DUTRIAUX, maître d'hôtel garni, demeurant à Paris, rue des Deux-Écus 40 ;  
Ont établi entre eux une société en nom collectif, pour l'exploitation d'un brevet d'invention de quinze ans, dont M Jolivet a fait la demande, sous la dénomination de Serrures à gorges emboîtées  
Cette société a été contractée pour quinze années, à partir du 15 mai 1846.  
La raison sociale est JOLIVET et DUTRIAUX.  
La signature des deux associés est nécessaire pour valider toutes les obligations.  
M. Jolivet apporte dans la société son brevet d'invention et son industrie, M. Dutriaux apporte dans la société une somme de 4,000 francs. (6008)



**352° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 mars 1846, au secrétariat de la préfecture du département de la Seine, par le sieur Jolivet (Louis-Auguste), pour une serrure à gorge emboîtée.**

Sans problèmes pécuniaires, Auguste se consacre à sa passion, l'étude des coquillages et autres objets ethnographiques. Il devient spécialiste en conchyliologie, classe et décrit « avec la méthode et la science d'un maître » (NA) ses coquillages amassés au cours de ses voyages<sup>29</sup>, compare ses objets avec ceux des périodes préhistoriques conservés au Grand-Pressigny, commune proche de Preuilly-sur-Claise. Il est « vivement frappé des rapports qui existaient entre certains ustensiles et armes de l'âge de pierre avec ceux qu'il avait rapportés de ses lointains voyages » (NA). Dans les années 1860, en compagnie du docteur Auguste Lèveillé du Grand-Pressigny, il fera des découvertes préhistoriques (instruments et armes en silex taillé) dans la vallée de la Claise, de Preuilly-sur-Claise à Bossay. Dans ces mêmes années, Il « suivit les cours publics, fréquenta les musées et les bibliothèques, se créa des relations avec les professeurs » (NA) et avec des chercheurs proches de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire de Paris.

**La vie des Jolivet à Preuilly-sur-Claise**

<sup>29</sup> Comme il l'écrit lui-même au maire de Tours le 31 août 1867 : « ma collection, fruit de 30 ans de recherches sous toutes les latitudes, dans toutes les contrées du monde que j'ai pu visiter moi-même ».

Pendant qu'Auguste semble réussir socialement à Paris, à Preuilley-sur-Claise, sa sœur Constance se marie le 8 janvier 1844 avec un gagiste, Silvain Cottet, né à Vendoeuvres dans l'Indre le 26 février 1817, «  *fils de défunt Louis Cottet<sup>30</sup>, laboureur et de défunte Marie Camus<sup>31</sup> »*. Un témoin du mariage n'est autre que «  *Silvain Cottet, gagiste, âgé de 48 ans, cousin germain de l'époux »*. Elle épouse donc un cousin du mari de sa sœur aînée Marie-Louise et qui porte non seulement le même nom, mais aussi le même prénom<sup>32</sup> !

Deux mois après ce mariage, la mère d'Auguste, le 2 mars 1844, est convoquée devant le tribunal correctionnel de Loches pour avoir<sup>33</sup> «  *dans le courant du mois de janvier dernier porté volontairement à François Vallea un soufflet et dans le courant des mois de mai et septembre 1843 porté aussi volontairement des coups de pinette<sup>34</sup> au nommé Valery et frappé à la tête la fille Louise Gaultier et d'avoir dit publiquement en voyant passer les gendarmes : voilà la grippe-Jésus<sup>35</sup>, voilà les mouchards qui passent, [...] délits prévus par la [...] loi du 17 mai 1819 »*. Au cours de l'interrogatoire, «  *la prévenue [...] âgée de cinquante ans, cabaretière, non reprise de justice [...] a répondu : les gendarmes m'ont fait trois procès verbaux dans un jour, ils voulaient me faire ôter un petit banc qui est à ma porte, j'étais désespérée de voir tant de procès verbaux contre moi, mais je ne les ai pas appelés mouchard ni grippe-Jésus. Valery ne voulait pas me payer une dépense qu'il avait faite chez moi, il m'a dit des injures, m'a craché à la figure, je lui ai donné un coup de pinette. Je réclamais à Vallea vingt six sous qu'il me devait, il ne voulait pas me payer disant que je devais à sa mère, nous avons eu une discussion ensemble, il m'a poussée et je lui ai donné une tape, l'apprenti de Barrauld m'a appelé putain et j'ai lancé une pierre après lui. Quant à la fille Gautier, elle balayait toujours le fumier qui se trouvait à ma porte, et comme elle ne voulait pas m'écouter je l'ai poussé avec mon balai »*. Dans ses conclusions, le tribunal «  *en ce qui concerne le délit d'injures publiques envers des agents de la force publique, considérant que ce délit n'est pas suffisamment justifié [...] renvoie la prévenue du chef de plainte. En ce qui concerne le délit de coups, considérant qu'il résulte des instructions et des débats que dans le courant des mois de mai, septembre 1843 et janvier dernier la femme Jolivet a volontairement donné deux soufflets et plusieurs coups de pinette à Vallery, qu'elle a également donné un soufflet à Vallea, un coup de balai à la tête de la fille Gautier et jeté une pierre au nommé Marquet »*, condamne «  *la femme Jolivet à six jour d'emprisonnement et aux dépens »*.

«  *Marie Claire Courtault, femme Jolivet, profession de cabaretière, coupable de coups volontaires »* entre à la prison de Loches le 11 mai 1844. Dans le registre d'écrou, le greffier établit son signalement : «  *âgée de 57 ans, nez aquilin, taille de 1m571, bouche grande, cheveux châtain, menton rond, sourcils châtain, visage ovale, front rond, teint brun, yeux roux »*. Elle porte comme effets, «  *un bonnet à petits plis, un desabillet [sic] d'indienne brun à petits carreaux, un tablier noir, un mouchoir de cou de couleur rouge et jaune à carreaux,*

---

<sup>30</sup> Décédé à Vendoeuvres le 4 janvier 1823.

<sup>31</sup> Décédée à Vendoeuvres le 27 avril 1824.

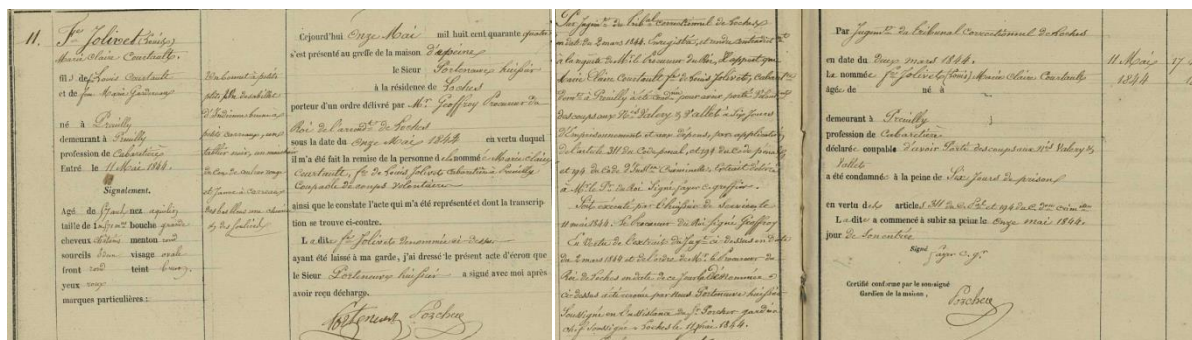
<sup>32</sup> Voir mariage de Marie Louise Jolivet en 1834, page 3 et tableau généalogique page 29.

<sup>33</sup> Je rapporte le texte dans sa quasi-intégralité.

<sup>34</sup> Certainement une bague en pin. D'après le dictionnaire de Napoléon Landais de 1853, un «  *pinetier est un bois rempli de pins »*.

<sup>35</sup> Un grippe-Jésus, en argot de l'époque, est un gendarme (dictionnaire Larchey, 1865). Le dictionnaire Rigaud de 1888 précise : «  *grippe-Jésus, gendarme. Celui qui prend un innocent ; à l'entendre, le malfaiteur est toujours un petit saint, un petit Jésus »*.

des bas bleus, une chemise et des souliers ». La mère d'Auguste sort de prison le 17 mai 1844, sa peine effectuée.



Dans le recensement de population de Preuilly-sur-Claise en 1846, toutes les familles Jolivet et leurs nombreuses alliances, les familles Reviron, Bacle, Sicault, Boucheron, Duday, Dubois, Perrot, Thebault, Bertin, Loyauté, Courtault sont présentes. Sont inscrits, rue du Petit Soleil, le père et la mère d'Auguste ainsi que trois de leurs enfants, Prudence, Charles (Louis Aimé dit Charles)<sup>36</sup> et Eléonore. Charles (Louis Aimé) est inscrit comme serrurier, la même profession que son aîné Auguste. Les Bertin/Jolivet résident, comme en 1841, rue du Cygne.

Le 12 septembre 1849, Marie Claire Courtault décède, « à l'âge de 62 ans [...] sans profession épouse du sieur Louis Jean Jolivet, née à Preuilly ». Lors de la déclaration de succession faite par sa fille Prudence, le 9 mars 1850, les héritiers sont, pour moitié avec leur père, les enfants désignés à savoir Marie-Louise, femme de Silvain Cottet, « marchand à Preuilly » ; Prudence, couturière à Preuilly ; Louis Auguste, serrurier à Mostaganem ; Constance, femme de Sylvain Cottet, « garde particulier à Vendoeuvres » ; Rose, « femme de chambre à Paris » ; Charles, « serrurier à Preuilly » ; Eléonore, « couturière à Preuilly ». L'héritage ne consiste qu'en « meubles et objets mobiliers ».

Auguste serrurier à Mostaganem<sup>37</sup>, ville portuaire de la Méditerranée en Algérie en 1849 ? Nous savons, par les dépôts de brevet, qu'il réside en 1846 rue Saint-Jacques à Paris et en 1852 rue de Sèvres à Paris. A-t-il résidé quelques temps en Algérie ou était-il en déplacement pour ses inventions ? Mystère. Sur ce point, on en est réduit aux hypothèses.

<sup>36</sup> Je note, pour le plaisir, que Louis Aimé est inscrit sur un registre ouvert en 1847 par les autorités militaires, suite aux circulaires des 25 juin 1834 et 28 juin 1835 et intitulé « certificat de résidence et de bonne mœurs », avec la mention « résidence Preuilly depuis le 14 novembre 1828 au 8 décembre 1850 ». Depuis le 14 novembre 1828, c'est-à-dire depuis sa date de naissance !

<sup>37</sup> La présence d'Auguste à Mostaganem en 1849 semble étrange. S'était-il installé serrurier dans cette ville pendant quelque temps ? Ou bien rendait-il visite à un lointain parent ? Le général François-Charles du Barail, gouverneur de l'Algérie cite, dans son ouvrage *Mes Souvenirs, 1820-1851*, un colonel Jolivet présent à Mostaganem en février 1840.

D'après le recensement de population de 1851, au 33, rue du Petit Soleil, ne résident plus que Louis Jean Jolivet et sa fille Eléonore, 19 ans, couturière. Les Bertin/Jolivet habitent toujours rue du Cygne, les Migon/Jolivet rue Saint-Mélaine. Une des sœurs d'Auguste, Marie-Louise réside place des Halles avec son mari, Sylvain Cottet et leur fils Paul. Une autre sœur d'Auguste, Rose, vit aussi place des Halles, cuisinière chez les Berloquin-Pinget, le maire de Preuilly-sur-Claise.

## Veuf, Auguste se remarie

Le couple Jolivet-Duprez réside alors à Paris, rue Saint-Jacques, rue de Sèvres, rue Vanneau. C'est à cette dernière adresse, au 83 rue Vanneau dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement (actuel 7<sup>ème</sup>), que décède<sup>38</sup> la femme légitime d'Auguste, Marie-Françoise Duprez-Jolivet, le 27 février 1858.

Quatre mois seulement après le décès de sa femme, Auguste, le 28 juin 1858, signe un contrat de mariage, sous le régime de la séparation de biens, devant le notaire Mas à Paris, avec Honorine Virginie Demaison<sup>39</sup>.

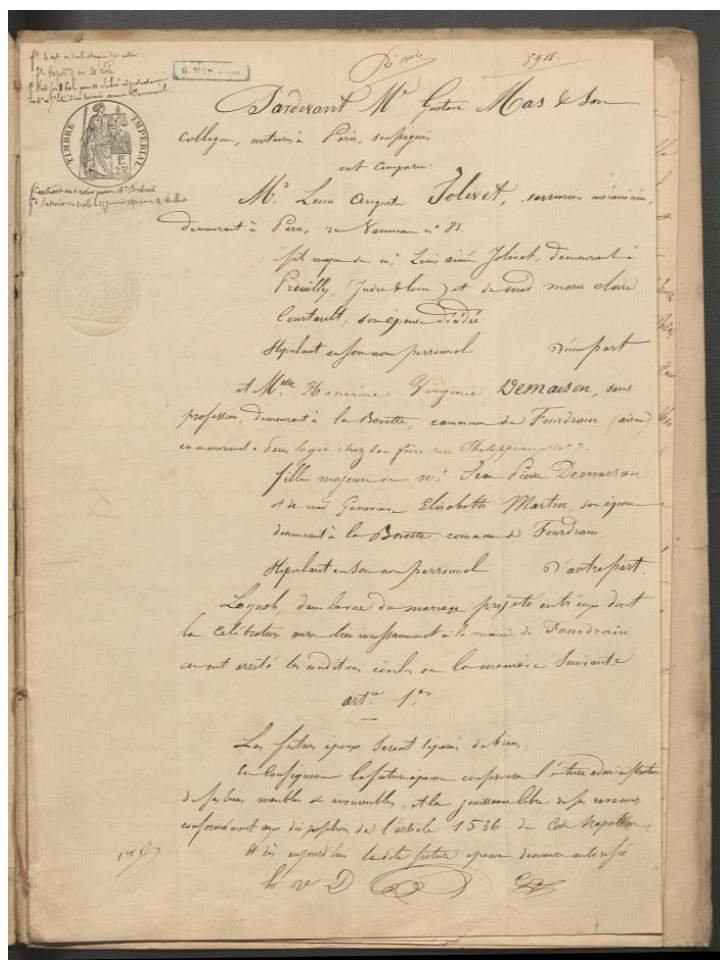
Auguste déclare habiter 83 rue Vanneau et Honorine être « logée à Paris chez son frère Victor Emmanuel Demaison, quincailler, rue Philippeaux, n°7 ». Le 27 juillet 1858, un certain Henri Fournier résidant rue de Bondy à Paris fait enregistrer le dépôt, devant le notaire Mas, de pièces de publication du contrat de mariage.

« Le futur époux conserve l'entière administration de ses biens meubles et immeubles, à la jouissance de ses revenus ». La future épouse est « autorisée à gérer tous les biens [...], tous capitaux [...], rentes perpétuelles, toutes les rentes d'Etat, actions de compagnies industrielles, de chemin de fer et de la banque de France [...]. Les biens du futur consistent en ses meubles meublants, ses effets mobiliers et ses établissements de commerce [...] ». Les biens de la future épouse consistent en « sa garde robe, objets à son usage personnel et deniers comptants [...], une créance de vingt six mille francs (acte Mas, 16 mars 1858) [...], une créance de vingt huit mille francs (acte reçu par Malaizé, notaire à Montreuil dans le courant du présent mois [...], portion de maison indivis [...], diverses pièces de terres situées à Fourdrain (notaire Chatelain à Couvron Aisne) ». Il semble que la fortune d'Auguste soit assez conséquente par rapport à celle de sa nouvelle femme.

---

<sup>38</sup> Si on accepte la thèse d'un premier mariage en 1842 suivi du rapide décès de sa femme (voir page 7), comment ne pas être frappé par le fait qu'Auguste perd encore sa seconde femme épousée en 1843 !

<sup>39</sup> Le notaire Mas semble être le notaire de la famille Demaison. Plusieurs actes sont passés devant ce notaire par des membres de la famille. Citons le 28 janvier 1858, un dépôt de Victor Emmanuel Demaison, domicilié 7 rue Philippeau à Paris, de procuration par son père Jean-Pierre. Ou bien, le 29 janvier 1858, un enregistrement de transport de créance au profit de Jean-Pierre Demaison, domicilié à Fourdrain par César Lucien Delannoy, rue Beaubourg, de 20 000 francs. Et, à la même date, un autre transport de créance de 20 000 francs. Ou encore, le 5 février 1858, une mainlevée par les mandataires de Jean-Pierre Demaison d'inscription contre Léonore Marie Duquesnel et Aglaé Olivia Félicité Lenfant, sa femme demeurant à Paris 14 rue de Beaune.



Honorine Virginie Demaison est née le 24 novembre 1817 à Fourdrain dans l'Aisne. Elle est la fille de Jean-Pierre Demaison, cultivateur, et de Geneviève Elisabeth Martin, résidant au lieu dit La Borette. Plusieurs familles Demaison vivent dans ce village.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1858, devant le notaire Guillon de Preuilly-sur-Claise, est enregistré un brevet<sup>40</sup> de consentement au mariage de la part du père d'Auguste. Le mariage d'Auguste « 83 rue Vanneau à Paris » avec « demoiselle Honorine Virginie Demaison, propriétaire, et résidant à la Bavette, hameau de Fourdrain » est célébré le 11 août 1858 à la mairie de Fourdrain dans l'Aisne. Auguste a 44 ans, Honorine Virginie 41 ans.

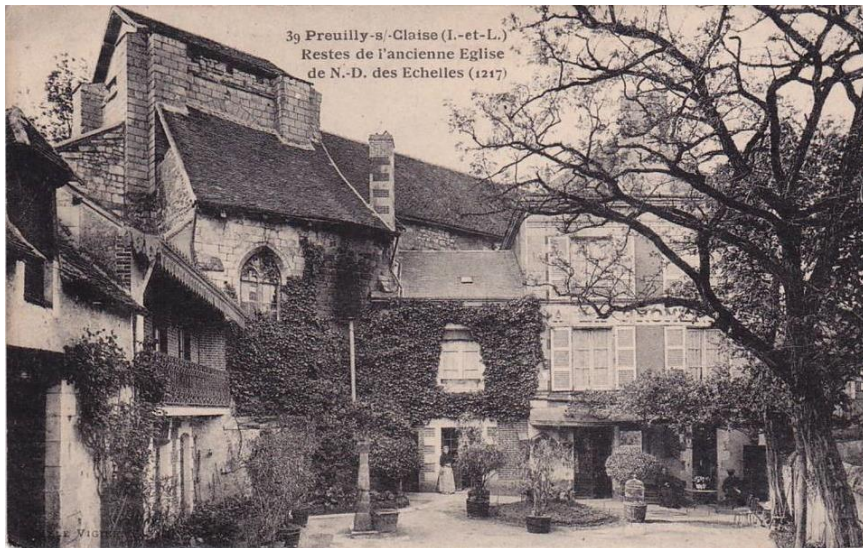
Complétant le contrat de mariage de juin 1858, le 11 décembre 1861 les époux, résidant 129 rue de Sèvres, signent, devant le notaire Mas de Paris, des actes de donation réciproque.

<sup>40</sup> Dans le répertoire des minutes du notaire, la mention manuscrite suivante est inscrite en marge de la date de l'acte : « 1<sup>er</sup> consentement ? ». Nous savons que c'est au moins le troisième !



## Vivre de nouveau à Preuilley-sur-Claise

Auguste revient souvent en Touraine, « *voyage qu'il faisait chaque année à Preuilley-sur-Claise pour voir sa famille et ses amis* » (NA), ses sœurs Marie-Louise, Prudence (mariée avec Joseph Pierre Mignon, aubergiste) et Eléonore (mariée avec Nicolas Sallé, charcutier<sup>41</sup>) vivant encore à Preuilley-sur-Claise. Auguste « *rentier*<sup>42</sup> » est ainsi, en avril 1864, le témoin de mariage de sa nièce Clémence, la fille de sa sœur Constance Cottet-Jolivet (décédée en 1860). Ou bien, autre exemple, il est encore témoin du mariage de Constance, en octobre 1871, une autre fille de sa sœur Constance Cottet-Jolivet.



Au premier plan, la cour de l'hôtel de la Promenade (dont le nom peut se lire sur la façade)

Attaché à sa commune natale, il donne à l'abbatiale de Preuilley-sur-Claise un coquillage de près de 75 cm de largeur qui, monté sur pied, fera office de bénitier.

Le 5 février 1859, afin d'entreposer ses collections que de nombreux curieux, savants et chercheurs viendront consulter et admirer, Auguste fait l'acquisition, pour 8 000 francs, d'une grande maison à étages « *ayant pour enseigne l'hôtel de la Promenade rue Notre-Dame* »<sup>43</sup> et des dépendances, granges et hangars. Il est alors désigné comme maître mécanicien et propriétaire demeurant 80 rue Vanneau à Paris.

---

<sup>41</sup> Veuf d'Émérantine Rousseau, Nicolas Sallé, né en 1797, a épousé Eléonore Jolivet née en 1831. Une boucherie-charcuterie Sallé-Jolivet existait, dans la rue de l'Horloge, jusque dans les années 1920. En 1927, Jacques-Marie Rougé, écrit, dans *Voyage en Touraine inconnue*, que l'église Notre-Dame-des-Echelles, proche de la rue de l'Horloge et de l'hôtel de La Promenade, « *est aujourd'hui divisée en deux parties, l'une sert de salle de théâtre, l'autre est une boutique de charcuterie. Parfois, les jours de marché, près des sculptures extérieures se suspendent les saucisses et le boudin blanc* ».

<sup>42</sup> Auguste semble ne pas avoir déposé de nouveaux brevets depuis son second mariage en 1858, se contentant, avec sa nouvelle femme, de vivre de ses rentes.

<sup>43</sup> L'hôtel de La Promenade est situé juste derrière l'ancienne église Notre-Dame-des-Echelles.

Louis Joseph Jolivet, le père d'Auguste, décède le 17 octobre 1859 « à l'âge de soixante-treize ans, sans profession, veuf ». La déclaration du décès est faite en présence de Joseph Courtault, « charpentier, 58 ans, voisin du défunt »<sup>44</sup>.

Devant le notaire Guillon de Preuilly-sur-Claise, le 29 décembre 1859, les vendeurs de la « maison servant d'auberge ayant pour enseigne « à l'hôtel de la promenade » rue Notre-Dame, avec cour, grange, écurie et hangar » reconnaissent « avoir reçu en bonnes espèces d'or et en billets de la Banque de France [...] de Louis Auguste Jolivet, maître mécanicien [...] la somme de quatre mille francs pour solde de parfait paiement du prix principal étant de huit mille francs ». Auguste avait payé le 16 mars les quatre mille premiers francs.

Dans le dénombrement de la population de 1861, la fratrie Jolivet est toujours présente, Mignon/Jolivet au 6 rue Saint-Mélaine, Sallé/Jolivet au 24 rue de l'Horloge et les Cottet/Jolivet au 15 place des Halles<sup>45</sup>.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1862, devant le notaire de Châtellerault, Auguste achète une autre maison située rue des Boucheries et du Petit Soleil. Lors de l'enregistrement de l'acquisition devant le bureau des hypothèques de Loches, Auguste « propriétaire » déclare habiter 129 rue de Sèvres à Paris. La maison consiste « en une cave, un vestibule, une salle à manger, un salon, une cuisine, un office, un portail servant de remise ; au premier étage quatre chambres, grenier au-dessus, un cabinet de travail, une buanderie, un cellier, un bucher, une terrasse, latrines et autres aisances ». Les rues du Petit Soleil, du Cygne, de La Boucherie (ou rue Notre-Dame) et de l'Horloge se tiennent dans un mouchoir de poche (voir plans en annexe 4) et ce sont surtout les rues de son enfance, les adresses des demeures de ses parents d'après les recensements de population.

A Preuilly-sur-Claise, le 18 août 1866, un des beaux-frères d'Auguste, Joseph Pierre Mignon, le mari de Prudence décède à l'hôtel de La Promenade à 67 ans. Un autre de ses beaux-frères, Silvain Cottet, « palefrenier, âgé de 69 ans, époux de [Marie]-Louise Jolivet, marchande, âgée de 56 ans », l'aînée des enfants Jolivet, décède le 9 novembre 1869 « en son domicile, carroi de l'Image ». La déclaration du décès est faite par François Désiré Gaschereau<sup>46</sup> « maître d'hôtel à la Promenade, neveu du défunt, 27 ans ».

Le recensement de population de Preuilly-sur-Claise de 1872 fournit les renseignements suivants au sujet des différentes fratries Jolivet, ainsi « 68 place des Halles, Louise Jolivet, veuve Cottet », « 357 rue de l'Horloge » résident « Sallé Nicolas, charcutier, 75 ans ; Jolivet Eléonore, sa femme, 41 ans ; Albert Sallé, son fils, charcutier, 19 ans, né à Preuilly ». Et, « 285 rue de Loches<sup>47</sup>, Jolivet Prudence, veuve Mignon, aubergiste, Les Jardins, 52 ans ; Gaschereau Désiré, 30 ans, son neveu, aubergiste, né dans l'Indre ; Cotté Clémence, femme Gaschereau, 26 ans née à Preuilly ; Louis Gaschereau, son fils né à Preuilly, 3 ans ; Cotté Florentine, nièce Mignon, 14 ans, employée, née dans l'Indre ». On

---

<sup>44</sup> De la même famille que feue la femme du défunt. Joseph Courtault, né le 28 thermidor an VII, est le fils de Pierre Courtault, scieur de long et de Marie Gardereau. Rappelons que la femme de Louis Joseph Jolivet, née en 1787, est la fille de Louis Courtault, scieur de long et de Marie-Magdeleine Gardereau. Les deux frères ont certainement épousé les deux sœurs.

<sup>45</sup> Voir tableau généalogique en annexe 3.

<sup>46</sup> Orthographié selon les documents Gâchereau, Gachereau ou Gaschereau.

<sup>47</sup> Le rue ou route de Loches est aussi nommée rue Notre-Dame, dans le prolongement de la rue de la Boucherie, à l'angle de la rue de l'Horloge.

note que Prudence, pour gérer l'auberge et l'hôtel, a réuni sous son toit, les enfants, conjoint et petit-fils de sa sœur Constance, décédée en 1860 à 39 ans<sup>48</sup>.

Résident « *route de Loches* », « *Jolivet Auguste, rentier ; Virginie sa femme ; Louise Robin, sa servante, 20 ans* ». La propriété d'Auguste et de Virginie jouxtait celle d'Henriette Delatremlais, alors « *veuve, propriétaire* », de la famille de l'ancien maire de Preuilly-sur-Claise et conseiller général d'Indre-et-Loire. Auguste et sa femme sont donc recensés à Preuilly-sur-Claise tout en conservant une résidence à Paris, 68 boulevard Voltaire<sup>49</sup> dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, boulevard percé de 1857 à 1862 par les travaux engagés par le préfet Haussmann et situé entre les places de la Nation, République et Bastille.

J'aurais aimé savoir si, pendant la guerre de 1870 et la Commune de Paris, le couple Jolivet était venu se réfugier à Preuilly-sur-Claise fuyant Paris ou s'il résidait déjà à Preuilly-sur-Claise. Malheureusement le recensement de population de la commune pour 1866 est en déficit dans les collections conservées.

Toujours est-il qu'Auguste Jolivet est désormais inscrit sur les listes électorales pour les élections municipales de Preuilly-sur-Claise, en 1871 comme résidant route de Loches et en 1874-1875 comme résidant rue Notre-Dame. De même, en 1873, il figure sur la liste des « *citoyens âgés de 30 ans accomplis réunissant les conditions déterminées par le décret du 7 août 1848 pour être inscrits sur la liste communale du jury de la cour d'assises de Loches* ». De même, il figure, comme d'autres membres de la famille Jolivet, sur la « *liste des souscripteurs pour l'extinction de la mendicité* » de 1866 à 1876.

Dans le recensement de population de Preuilly-sur-Claise de 1876, Auguste est inscrit comme « *propriétaire, 61 ans* » et résidant avec « *sa femme Honorine Virginie Demaison, 59 ans* » au 169 rue de Loches. D'autres membres de la famille Jolivet résident toujours à Preuilly-sur-Claise, à savoir les Sallé/Jolivet rue de l'Horloge, les Cottet/Jolivet place des Halles et rue Notre-Dame, Prudence Jolivet/Mignon, Désiré Gachereau et son épouse Clémence Cottet/Gachereau, leur fils Louis et Florentine Cottet, nièce Mignon.

## Le décès d'Auguste

Sans enfant, Auguste lègue à la ville de Tours, par testament olographe daté du 22 mars 1877 (déposé chez le notaire Mas à Paris le 30 avril 1877), toutes les collections renfermées dans le musée qu'il possédait à Preuilly-sur-Claise : « *coquilles terrestres, coquille<sup>50</sup> maritime, polype, madrépore et objets d'histoire naturelle et armes préhistoriques les objets d'art [...], tous les livres se trouvant dans mon musée surtout ceux qui se rapportent à la nomenclature des objets et enfin tous mes outils ustensiles se trouvant dans mon musée. Le legs qui précède est fait à la ville de Tours à la condition qu'elle prendra*

---

<sup>48</sup> Voir tableau généalogique, annexe 3.

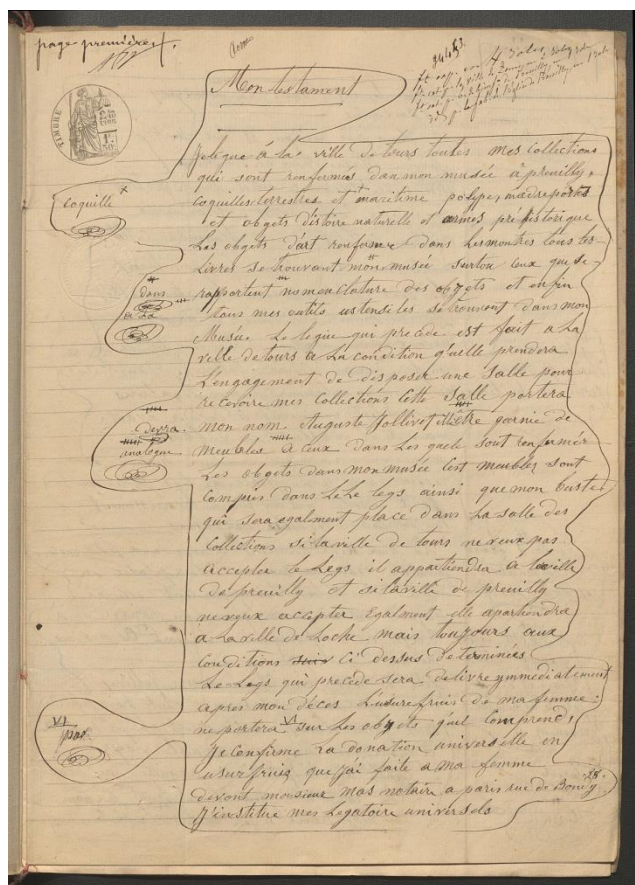
<sup>49</sup> Dans un acte de procuration pour un retrait de la Caisse des consignations passé devant le notaire Mas daté du 26 juin 1879, la veuve de Victor Emmanuel Demaison, le frère d'Honorine Virginie, déclare résider 26 boulevard du Calvaire dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. A un peu plus d'un kilomètre de la résidence des Jolivet.

<sup>50</sup> L'orthographe a été transcrite à l'identique de l'original.



*l'engagement de disposer une salle pour recevoir mes collections cette salle portera mon nom Auguste Jolivet et devra être garnie de meubles analogues à ceux dans les quels sont renfermés les objets de mon musée. Cest meubles sont compris dans le legs ainsi que mon buste qui sera également placé dans la salle des collections. Si la ville de Tours ne veut pas accepter le legs il appartiendra à la ville de Preuilley et si la ville de Preuilley ne veut pas accepter également elle appartiendra à la ville de Loches mais toujours aux conditions ci-dessus déterminées [...]. Le legs qui précède sera délivré immédiatement après mon décès ».*

La municipalité de Tours est depuis plusieurs années en négociation afin de recevoir la collection de Jolivet comme en témoigne un échange de lettres entre le docteur Leveillé du Grand-Pressigny et le maire de Tours. Le 18 août 1867, Auguste Leveillé, passionné de préhistoire, écrit : « *j'ai visité le musée de Mr Jollivet de Preuilley, il est dans l'intention de le donner à votre ville, à condition que la salle porte son nom. Je l'ai engagé à vous écrire [...]. Le musée est très riche en coquillages très rares [...]. C'est la plus belle collection que j'ai vu [...]. Cette seule chose peut occuper la vie d'un homme. Il y a 20 ans qu'il s'occupe de cette collection, il n'a pas d'enfant, il est très riche, on m'a dit qu'il avait gagné sa fortune dans l'industrie* ». Le 29 août 1867, le maire de Tours lui répond : « *A Mr le Docteur Leveillé au Grand-Pressigny, [...] je serais excessivement heureux, Monsieur si, par votre intermédiaire, il m'était possible d'enrichir le musée de la ville de Tours de la belle collection de coquilles dont vous m'entretenez et dont si Jolivet de Preuilley serait assez disposé à faire hommage à notre musée. J'écris à Mr Jolivet afin de l'entretenir dans ses bonnes dispositions, l'assurer qu'une salle très convenable pourra être exclusivement destinée à son musée particulier et que l'administration sera très heureuse de faire une démarche directe auprès de lui pour visiter cette belle et riche collection* ». Le 31 août 1867, Auguste Jolivet précise ses intentions au maire de Tours : « *j'ai vif plaisir de montrer, comme à toutes les personnes qui me font l'honneur de venir me voir, ma collection, fruit de 30 années de recherches sous toutes les latitudes, dans toutes les contrées du monde que j'ai pu visiter moi-même ou que j'ai pu me procurer à grand frais et à laquelle collection, les savants qui la connaissent veulent bien accorder quelque mérite et une certaine valeur intrinsèque. Désirant moi-même collectionner les fossiles, sans discontinuer de me livrer à la conchyliologie, domaine inépuisable, je travaille sans cesse [à l'augmentation de ma collection]. [...] Maintenant, Mr le Maire, voici mes intentions à l'égard de ma collection : je me plais à penser qu'il me reste encore quelques années à vivre et dans cette hypothèse, j'entends jouir de cette collection aussi longtemps que possible, ne prenant dès à présent aucune espèce d'engagement avec qui que ce soit pour m'en dessaisir avant ma mort. J'ai dit, il est vrai, au Dr Leveillé que je pourrais en faire hommage à la ville de Tours, mais après l'avoir offerte à la ville de Preuilley, mon pays natal. Dans le cas où les ressources de cette commune ne lui permettraient pas d'assurer à ma collection un local spécial et les soins de conservation à perpétuité par un agent ad hoc, je reviendrais alors à ma première pensée c'est-à-dire de l'offrir à la ville de Tours ».*



Testament de Jolivet (extrait)

Dans son testament, Auguste Jolivet lègue aussi « au bureau de bienfaisance de Preuilly-sur-Claise des 50 francs de rentes à 3% dont le revenu sera employé chaque année à donner du pain aux pauvres » (« mille francs de capital » précise le maire de Preuilly-sur-Claise dans une lettre au Préfet d'Indre-et-Loire le 9 septembre 1878), ainsi qu'à « la fabrique de l'église de Preuilly-sur-Claise également des rentes de 50 francs à 3% de l'Etat dont le revenu sera employé chaque année à faire célébrer un service à son intention le jour de son décès ».

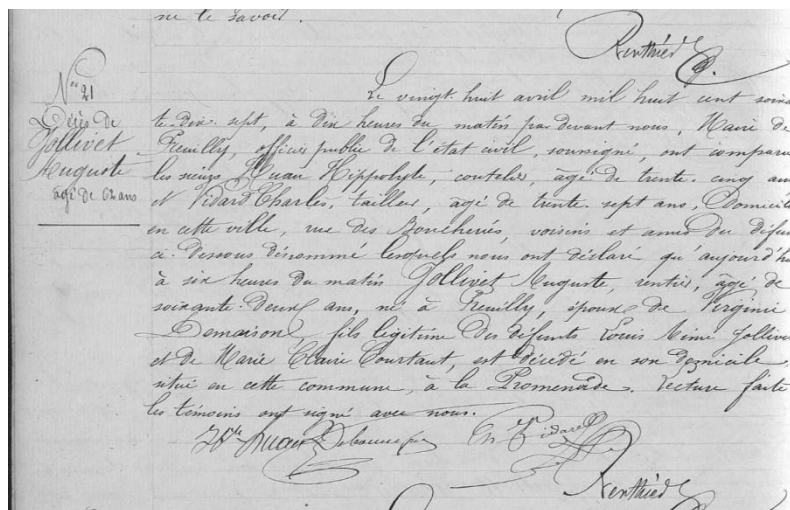
Auguste lègue « toute ma garde-robe, habit, linge à l'exception de mes montres, boutons, chaînes et bijoux » à son frère Louis Aimé Charles. L'inventaire dressé, après le décès d'Auguste par le notaire de Preuilly-sur-Claise, le 6 juillet 1877, énumère le détail : « trois pardessus, une redingote, un habit noir, huit paletots ou jaquettes, douze pantalons, dix gilets, deux caleçons, quinze paires de chaussettes, quatre blouses, sept gilets de flanelle, une robe de chambre, une chemise de nuit, cinquante-neuf chemises, trente-quatre mouchoirs, six chapeaux et sept paires de souliers ou bottines ».

Auguste lègue encore, « à titre particulier », « ma propriété de Preuilly où est exploité l'hôtel de la Promenade appartient à ma nièce Clémence Collet femme Gaschereau »<sup>51</sup>. Auguste

<sup>51</sup> En 1913, l'hôtel de la Promenade est toujours géré par un Gachereau. En 1914, l'hôtel est repris par un certain Pradillon. Toujours dirigé par Pradillon, l'hôtel change de nom en 1916 et devient l'hôtel de l'Image. En 2020, un hôtel-restaurant de l'Image est toujours en activité au 13 de la place des Halles à Preuilly.

précise : « on ne tiendra pas compte pour l'estimation de la valeur de la clientèle de l'établissement qui a été créé par ma sœur et ma nièce ».

Auguste Jolivet décède à Preuilly-sur-Claise-sur-Claise le 28 avril 1877 rue de Notre-Dame « en son domicile situé Preuilly, à La Promenade, âgé de 62 ans, rentier, époux de Virginie Demaison » (registre d'état-civil), « en sa maison de campagne [...] où il demeurerait pendant la saison d'été » (minute notariale). Un acte notarié du 7 juillet précise qu'il « est mort de maladie ». Il est déclaré comme « propriétaire » et sa résidence principale est située à Paris, 68 boulevard Voltaire.



Ce même 28 avril, le juge de paix de Preuilly-sur-Claise appose des scellés sur les immeubles du défunt.

Au bureau de l'enregistrement des successions et absences de Loches sont inscrits dans la succession « sa veuve, ses neveux et petits neveux et ville de Tours légataire » à la date du 3 juillet pour un inventaire de 6 609 francs et à la date du 12 juillet pour un inventaire de 3 500 francs.

Sont décédées, au moment de la succession, deux sœurs d'Auguste, Constance Cottet-Jolivet en 1860 et Marie-Louise Jolivet/Cottet<sup>52</sup>, mais aussi, en 1875, une nièce Couratin-Cottet, également prénommée Constance, une des filles de sa sœur décédée. Restent les héritiers suivants :

- sa sœur Prudence, veuve de Joseph Mignon
- les enfants et petits-enfants de sa sœur décédée Constance Cottet-Jolivet à savoir Eugène Cottet, Arthur Cottet, Florentine Silvie Cottet (alors mineure), Clémence Gachereau née Collet, les filles de feu Constance Couratin née Collé, Marie-Claire-Constance et Marie-Alphonsine Couratin (alors mineures<sup>53</sup>).

<sup>52</sup> Marie-Louise est présente au recensement de 1872, absente à celui de 1876. Son nom ne figure pas dans les actes de décès de Preuilly-sur-Claise de 1871 à 1877. Comme elle ne figure pas dans la liste des héritiers, elle a dû décéder dans une autre commune.

<sup>53</sup> Le mari de Clémence Gachereau-Cottet, François-Désiré « maître d'hôtel résidant hôtel de la Promenade, rue Notre-Dame » est le tuteur des enfants de sa belle-sœur décédée Constance Couratin-Cottet.

- son frère Louis Aimé dit Charles<sup>54</sup> et ses deux fils, Albert Arthur Jolivet et Eugène-Louis-Aimé Jolivet.
- le fils de sa sœur Eléonore Sallé-Jolivet, Abel Paul Sallé.

« *La veuve en première nocés de M. Jolivet son mari* » a obligation « *de dresser bon et fidèle inventaire de l'usufruit de tous les biens meubles et immeubles composant la succession de son mari au jour de son décès aux termes d'un acte reçu par Me Mas notaire à Paris le onze décembre 1861* ». Pour la partie parisienne, l'inventaire après décès est dressé par le notaire Mas de Paris le 28 juin 1877. L'inventaire du mobilier garnissant l'habitation de Paris montre que ses biens s'élève à 2 560, 30 francs.

La succession s'avère complexe, compliquée et conflictuelle.

Lors des divers actes de succession passés devant le notaire de Preuilley-sur-Claise, « *les légataires ou leurs mandats ont déclaré s'étonner du chiffre peu élevé de la prisée du mobilier trouvé à Paris, ils ont dit qu'à différentes reprises M. Jolivet de cujus leur avait affirmé posséder à Paris un mobilier bien plus considérable. Sans mettre en question la bonne foi de Mme veuve Jolivet, ils déclarent faire toutes réserves expresses à cet égard [...]. Mme Jolivet a répondu [...] qu'elle procéderait après son retour à Paris au recatement des objets mobiliers et ferait au besoin dresser procès-verbal complémentaire* ». Elle déclare que « *des objets avaient été achetés par elle et payés sur son compte avec des deniers à elle appartenant par Emmanuel Demaison, son frère* » et que « *des pièces de la succession de n'en avoir rien pris ni détournés, ni su qu'il en été rien pris ni détournés par qui que ce soit* ». Les héritiers Gachereau, Couratin, Sallé, Mignon et Jolivet « *ont déclaré protester contre les réclamations de Mme Jolivet mais consentent à la reprise de Mme Jolivet de tout le mobilier dont elle établira la propriété [...] mais entendent que ces objets soient jusqu'à la justification de la preuve de la propriété considérés comme dépendant de la succession* ». Quant aux frères Eugène et Arthur Cottet, ils déclarent « *reconnaître les faits allégués par Mme Jolivet et n'avoir aucune objection à faire contre sa réclamation* ».

Parmi les papiers du défunt, on trouve un billet de créance de 2 000 francs par le couple Sallé-Jolivet daté d'octobre 1873 et un bail sous seing privé pour le loyer de la Promenade à veuve Mignon pour 12 années et daté d'octobre 1873.

Après la levée des scellés par la justice de paix les 28 et 29 juin, on procède à l'inventaire après décès. Dans cet inventaire, recensant meubles, linges, accessoires de cuisine et de jardin, bibelots (131 lots qui forment la succession), on remarque : « *deux diamants montés en bouton de chemise sur or avec leur chaîne* », « *une montre dont le boîtier intérieur porte le nom du défunt [...] avec la chaîne gourmette, une barrette, une clef [...] prisée 250 francs* ». Et, au lot 95, « *dans un petit bureau en acajou, [...] il s'est trouvé un livre sur lequel le défunt avait commencé le catalogue de son musée* ». Hors succession entre les héritiers, le notaire consacre toute une partie de l'inventaire intitulée « *description du musée* » qui nous intéresse plus particulièrement. C'est le seul document conservé de

---

<sup>54</sup> Il est désigné comme « *ancien directeur de la scierie mécanique de Beauvais, mécanicien à Selles-sur-Cher dans le Loir-et-Cher* ».

nos jours, à notre connaissance, qui recense les œuvres léguées à la ville de Tours : «*le défunt a légué à la ville de Tours les différents objets de collection réunis et groupés par lui et qui composent son musée. On va faire ici la description sommaire de ces objets en prenant en bloc les objets placés dans les vitrines* » Suit une énumération de 25 références<sup>55</sup> :

*« 1° au dessus de la porte d'entrée, une tête d'ange en bois sculpté ; 2° une boîte renfermant différents outils, marteaux, tenailles, limes ; 3°[...]»<sup>56</sup> une peau de porc-épic, deux peaux de boas roulées et un autre petit animal séchés montés sur pied, un rouleau de papier chinois, deux cartons vitrés contenant des papillons, un thermomètre, deux coquilles doubles, une éponge sur son rocher, une valve de coquille nacrée, un roseau japonais sculpté, un poignard africain, un autre poignard en bronze, deux flacons contenant dans l'alcool des myriapodes et des reptiles, sous un globe un Euplectelle, un microscope, deux paires de ciseaux, deux compas, un rapporteur, une petite passe, une petite table en acajou, un encrier, un presse papier et différents petites objets de bureau dans la table ne valant pas la peine d'être inventoriés ; 4°[...] un fanon de baleine, un bâton de commandement sculpté, une pagaie, une éponge et une gousse de fruits d'Amérique, [...], une massue en bois, deux dents de scie, une corbeille en palmier tressé, un nid de mouches, un fétiche oriental, [...] deux armes anciennes [...] et une certaine quantité de minéraux silex travaillés, pétrifications, spondyles et autres petits objets, [...], deux coquilles nacrées et une noix de coco double, [...] une enclume armoriée ; 5° [...] différents tissus végétaux naturels, une paire de babouches orientales et deux écailles de tortues terrestres, 6° [...] des coquilles fossiles et vivantes [...] ; 7°[...] trois grandes coquilles bivalves, une coquille d'argonaute, deux bambous sculptés, un petit carton vitré contenant des papillons et un flacon contenant des reptiles dans l'alcool ; 8° [...] deux filières, deux flacons contenant des reptiles dans l'alcool, une coquille maritime, un fragment d'ammonite, un gros fragment de madrépore fossile, neuf autres coquilles fossiles, deux cartons de papillons, une petite poterie ancienne et le buste du défunt en plâtre moulé par Grasset <sup>57</sup> ; 9° [...] deux bracelets en ivoire, une grande coiffure en plumes, deux casse-têtes en bois, deux petites haches en fer, une coquille de tortue terrestre, deux ornements en filaments végétaux, un poignard en bois à dents de poisson, deux ornements en dents de sanglier, une ligne à pêche et une massue en bois, le tout venant du nouveau monde ; 10° [...] un grand poignard et deux hyatagans [yatagans] ; 11° [...] un poisson volant, une vertèbre d'animal antédiluvien, une queue de poisson, un grand arc, un casque en peau de poisson, un carquois, neuf flèches en éventail et un autre paquet de flèches ; 12° [...] deux serrures<sup>58</sup> et une équerre en fer poli, le tout fait par le défunt, plusieurs petits bocal renfermant des reptiles, plusieurs statuette en fer, cuivre ou bronze, trois statuette égyptiennes, une lampe en terre ancienne et différents spécimens de minéralogie, de dents de poisson, poterie ancienne, ornements et cinq monnaies anciennes en argent ; 13° [...] trois coquilles maritimes, deux cartons vitrés contenant une collection d'insectes, une étoile et une écaille de tortue d'eau ; 14° [...] une*

<sup>55</sup> L'orthographe a été transcrite à l'identique de l'original.

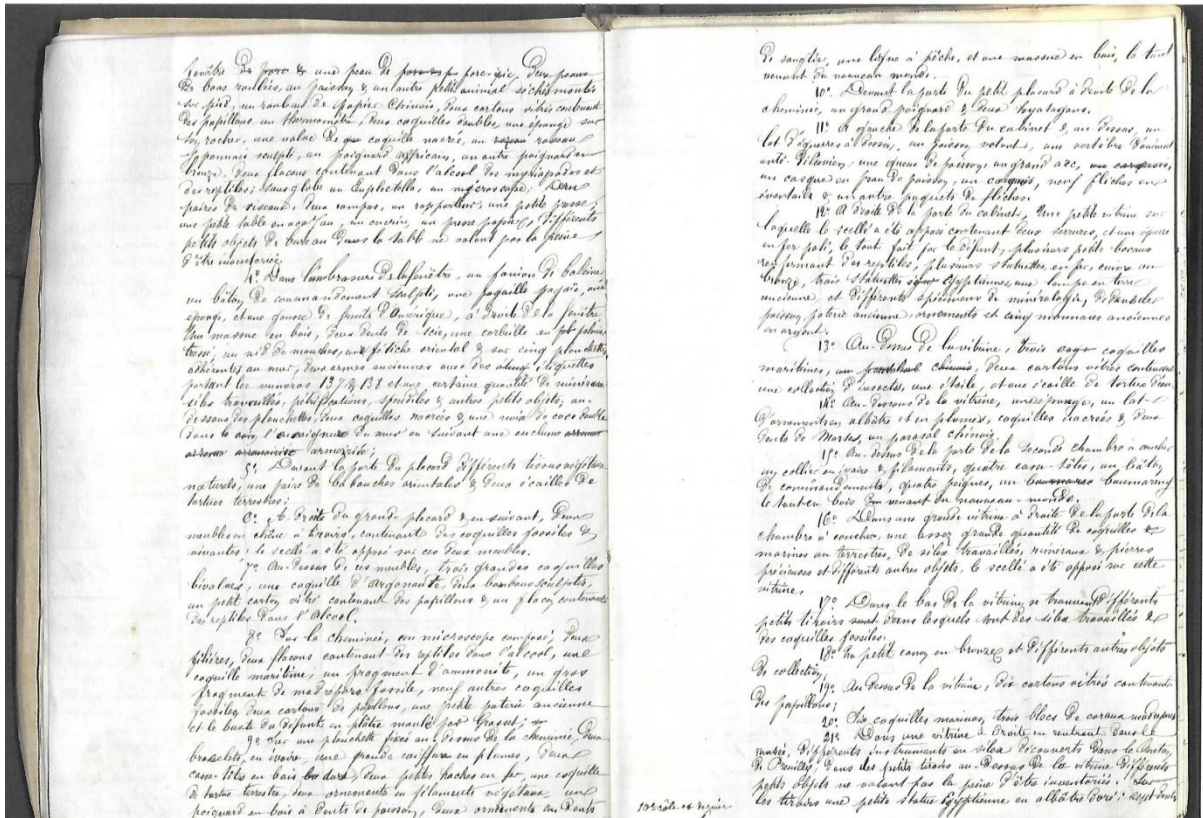
<sup>56</sup> Les précisions sur la localisation des vitrines et des armoires ont été volontairement omises dans cette transcription.

<sup>57</sup> Vraisemblablement du sculpteur et plâtrier Jean Grasset (1820-1886) qui s'installe à Preuilly-sur-Claise en 1847 après son mariage avec Silvine Joubert, originaire de Boussay, commune proche de Preuilly-sur-Claise. Le couple aura deux garçons dont Edmond Grasset (Boussay, 1852-Rome 1880), célèbre sculpteur. Sa sépulture se trouve au cimetière de Preuilly-sur-Claise.

<sup>58</sup> Certainement la « serrure avec clef » qu'Auguste, compagnon du Devoir, a réalisée comme chef d'œuvre dans sa jeunesse.

éponge, un lot d'ornements en albâtre et en plumes, coquilles nacrées, deux dents de morse, un parasol chinois ; 15° [...] un collier en ivoire et filaments, quatre casse-têtes, un bâton de commandements, quatre peignes, un boumerang le tout en bois venant du nouveau monde ; 16° [...] une assez grande quantité de coquilles maritimes et terrestre, de silex travaillés, minéraux et pierres précieuses et différents autres objets [...] ; 17° [...] silex travaillés et des coquilles fossiles ; 18° [...] un petit canon en bronze et différents autres objets de collection ; 19° [...] des cartons vitrés contenant des papillons ; 20° [...] des coquilles maritimes, trois blocs de coraux madrépores ; 21° [...] différents instruments en silex découverts dans le canton de Preuilley, [...], différents petits objets ne valant pas la peine d'être inventoriés, une petite statue égyptienne en albâtre doré, sept dents en ivoire, cinq haches en pierre polies emmanchées, une autre grande hache en pierre polie, trois colliers, cinq lignes avec leurs hameçons, quatre peignes, trois ornements et un autre instrument, le tout venant du nouveau monde ; 22° [...] un fragment de polissoir et deux pierres à broyer le grain (romains), une corne de rhinocéros, une grande coquille montée sur pied, un petit carton à papillon ; 23° [...] un très grand nombre de coquilles terrestres ou maritimes et de coraux, polypes, poissons et cetera ; 24° [...] trois grands coquilles montées sur pied et un poisson aussi monté sur pied ; 25° au plafond un vampire, un jeune requin et in iguane ». « L'évaluation du musée [...] sera faite ultérieurement » précise le notaire au terme de cet inventaire.





Par délibération du 8 juin 1877, le bureau de bienfaisance de Preuilly-sur-Claise accepte les legs d'Auguste Jolivet, confirmé par arrêté préfectoral du 15 février 1878.

Les 7, 8 et 9 juillet, le notaire de Preuilly-sur-Claise dresse plusieurs actes concernant la succession (vente des meubles, procès-verbal d'expertise de l'hôtel de La Promenade, etc.). Puis, chacun prenant son dû, « il a été convenu avec les héritiers de vendre le surplus d'une partie des objets mobiliers aux enchères publiques dimanche prochain », soit le 15 juillet 1877.

« Les héritiers naturels » consentent à la délivrance des legs les 1,2 et 7 septembre 1877. La déclaration de succession est close le 27 octobre 1877.

Un jugement du tribunal civil de 1<sup>ère</sup> instance de la Seine du 18 août 1877 ordonne la vente de la maison de Preuilly-sur-Claise, une « maison à l'angle de la rue de Notre-Dame ou des Boucheries et de la rue du Petit Soleil composé d'un portail ayant accès sur la rue de

*Notre-Dame, remise écurie ou serre bois aux lieux d'aisance à droite de l'entrée, buanderie et petite chambre à gauche, grenier sur le tout, jardin sur lequel se trouvent une pompe et une volière [...] L'habitation comprenant au rez de chaussée un vestibule, cuisine, salon, salle à manger et office. Au 1<sup>er</sup> étage trois chambres dont deux à cheminées et un cabinet mansardé et grenier au dessus*». La publicité de cette vente est faite dans plusieurs journaux : *Les Affiches parisiennes, La Gazette des tribunaux, le Temps, l'Indépendant d'Indre-et-Loire, Le Lochois*. Le notaire de Preuilly-sur-Claise, le 17 janvier 1878, procède à la vente sur licitation aux enchères publiques de la maison. L'acheteur de l'immeuble, aux dernières enchères pour onze mille cinq cent quarante francs, se nomme Emile Mourruau, percepteur des contributions directes, demeurant à Preuilly-sur-Claise. Le 19 août 1878, maître Mas, notaire à Paris, dresse un acte de liquidation et un procès-verbal d'approbation d'opération de compte, liquidation et partage de biens entre Mme Jolivet et les légataires, portant sur la somme de 10 253, 42 francs<sup>59</sup>.

La veuve Jolivet procède à une vente le 2 juin 1887 d'un immeuble parisien pour le « *prix porté à l'acte de 100 000 francs* » et, le 6 août 1895, acquiert un terrain pour 34 000 francs. Le décès de Mme Jolivet « *rentière* », boulevard Voltaire à Paris dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, est enregistré à Paris le 7 octobre 1902 à l'âge de 84 ans.

## Le legs à la ville de Tours

Revenons au legs fait à la ville de Tours de la collection d'Auguste Jolivet.

Très rapidement la ville de Tours, un peu plus d'un mois après le décès, accepte le legs et les conditions du testament. Auguste Jolivet avait toujours pensé que « *le dépôt dans un musée de Tours serait plus à la portée des touristes et là surtout, vraiment profitable pour ceux que ses collections pouvaient vraiment intéresser* » (NA). Lors de la séance du Conseil municipal de Tours du 5 juin 1877, le conseiller municipal Patry déclare « *que les collections renferment plus de 30 000 objets [...], qu'elles sont admirables et classées dans l'ordre le plus parfait [...] qu'on trouve une très belle enclume armoriée ayant, d'après l'indication, appartenu à Louis XVI [...], des armes, des parures et instruments indiens* » et précise que « *ce don est remarquablement beau à tout point de vue et qui va composer une salle du plus grand intérêt* » (extrait du registre de délibération de la ville de Tours). Par délibération la ville accepte, le 22 novembre 1877, de prendre à sa charge le transport des collections de Preuilly-sur-Claise à Tours.

La ville de Tours estimant la collection à plus de 25 000 francs, le préfet d'Indre-et-Loire remarque, dans une lettre au maire du 30 novembre 1877, que « *le procès-verbal d'estimation des objets composant le musée légué n'est pas joint* ». L'acceptation du legs est validée par l'autorisation préfectorale du 8 février 1878. Le président de la République, Jules Grévy, « *considérant que les collections très intéressantes léguées sont de nature à enrichir*

---

<sup>59</sup> Devant le notaire Mas à Paris, sont dressés plusieurs actes concernant Honorine Virginie Jolivet : un certificat de propriété de 2 950 francs de rentes 3% (17 avril 1879) ; dépôt de pièces concernant la liquidation de la succession (26 juin 1879).



*le musée de cette ville* », autorise définitivement, par décret du 30 avril 1879, la ville de Tours à accepter le legs.

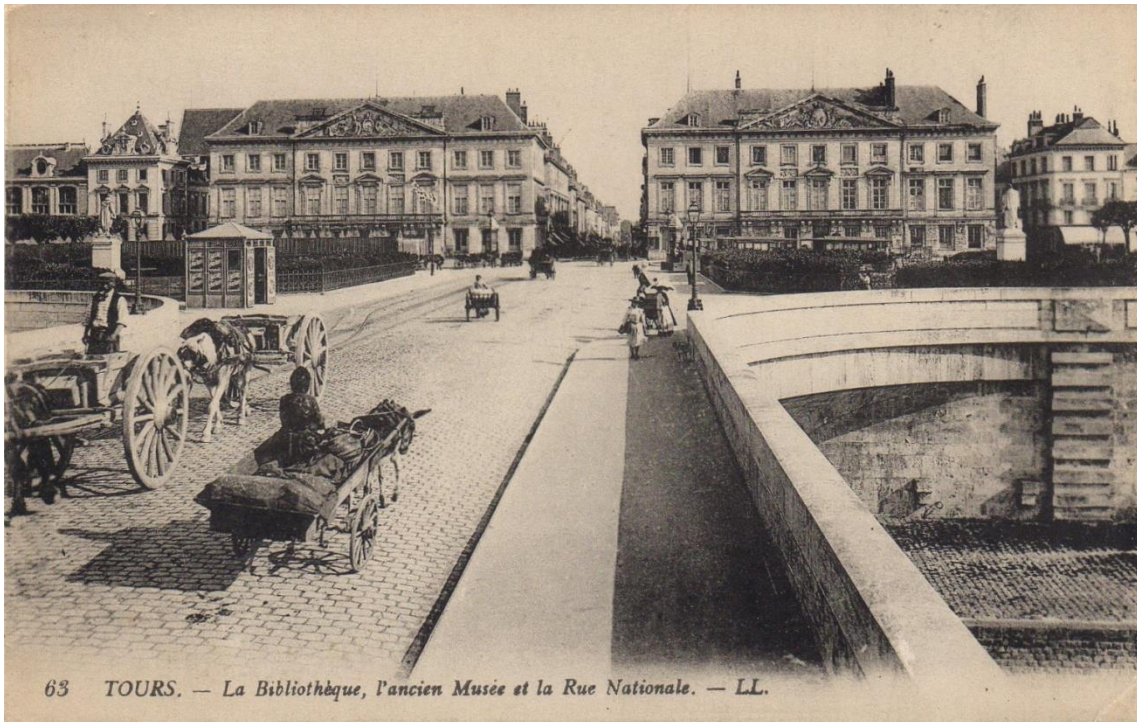
Dans une lettre adressée au Préfet d'Indre-et-Loire le 12 septembre 1878, le sous-préfet de Loches écrit : « *Mme veuve Jolivet qui devait avoir pendant sa vie l'usufruit de la somme de 1 000 francs léguée au bureau de bienfaisance [...] consent à verser dès maintenant le capital dans la caisse dudit bureau de bienfaisance* ». Le bureau devant gérer la « *rente de 50 francs à 3% dont le revenu devrait être employé chaque année en une seule distribution de pain aux pauvres* » (lettre du Préfet au sous-préfet de Loches du 30 novembre 1877).

Le legs fait à la fabrique de l'église de Preuilly-sur-Claise posera problème à l'administration. Par lettre du 11 novembre 1878 au Préfet d'Indre-et-Loire, le ministère de l'Instruction publique et des Cultes reproche au préfet d'avoir accepté ce legs, « *la rente présente un capital supérieur au chiffre réservé à votre compétence* ».<sup>60</sup>

A Tours, le Musée des Beaux-arts puis l'école des Beaux-arts et le Muséum d'histoire naturelle, regroupés dans un même ensemble, faisaient face à la bibliothèque, à l'angle de la rue Nationale et de la place des Arts (actuelle place Anatole France). Le Muséum d'histoire naturelle se situait au deuxième étage du bâtiment. Une salle d'exposition des invertébrés dite salle Jolivet de près de quarante mètres carrés regroupait les collections du donateur, un buste à son effigie placé à l'entrée de la salle. *L'Annuaire administratif et commercial d'Indre-et-Loire*, dans les années 1920-1930, indique : « *au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment, place des Arts, se trouvent les belles et vastes galeries du Musée d'histoire naturelle, disposées dans un ordre parfait. Elles offrent de précieuses ressources pour l'étude de presque toutes les branches de l'histoire naturelle* ». Le guide touristique Diamant, en 1925, précise : « *l'édifice qui fait pendant à la bibliothèque à l'Est renferme l'école des Beaux-arts et le musée d'histoire naturelle [...], 2<sup>ème</sup> étage les collections d'histoire naturelle comprennent six salles riches en oiseaux et minéraux* ».

---

<sup>60</sup> Dans les années 1870, le franc est dit franc germinal. Il est très difficile de faire des comparaisons entre les prix de l'époque et ceux d'aujourd'hui. Un homme gagne 4 ou 5 francs par jour, soit 150 francs par mois. Le prix du pain au kilogramme est d'environ 0,45 franc. En 2020, le prix du pain au kilogramme est d'environ 4 euros.



63 TOURS. — La Bibliothèque, l'ancien Musée et la Rue Nationale. — LL.

Les collections d'Auguste Jolivet disparaissent dans les bombardements des 18 et 19 juin 1940 et les incendies qui s'ensuivent et qui ravagent le musée de Tours. On ne connaît pas, à ce jour, d'inventaires ou de répertoires précis des pièces de la collection Jolivet. Ils ont certainement disparu lors de la destruction des bâtiments en 1940<sup>61</sup>.

Dans un rapport<sup>62</sup>, l'inspecteur général des musées d'histoire naturelle, Georges Bresse, précise que « la salle des Invertébrés dite « salle Jollivet » de 38, 86 m<sup>2</sup> [...] contenait 13 vitrines où l'on trouvait les collections zoologiques suivantes :

*Mollusques : les collections de coquillages y étaient remarquables tant par le grand nombre et la grande variété des espèces que par la beauté des échantillons. Toutes les classes de Mollusques y étaient représentées :*

*Lamellibranches : Couteaux, Pholades, Venus, Cythérée, Unios, Cardiums, Huitre comestible, huitres perlières (de très beaux échantillons de Méléagrines avec perles), Anodontes, Tridacnes, Donax, etc.*

*Gastéropodes : Haliotides, Murex, Turritelles, Porcelaines, Patelles, Littorines, Limnées, Planorbis, Buccin, Strombes, Cyprées, Aplysies, Helix, etc.*

*Céphalopodes : à signaler de très beaux échantillons de Nautilus, entiers et coupés longitudinalement, et d'Argonautes.*

<sup>61</sup> Dans une étude mise en ligne par la ville de Tours sur le Muséum, il est précisé : « il n'existe pas de documents retrouvés sur l'ancien muséum de récolement ni d'inventaires des collections ».

<sup>62</sup> Rapport datant des années 1950. L'orthographe n'a pas été corrigée dans la transcription.

*Echinodermes : nombreuses espèces de Paracentrotus, Echinus, Sphoerichimus, Dorocidarus, Spatangus, Holothuries, Synaptus. Grandes variétés d'Etoiles de mer, Ophiures.*

*Coelentrés : Corail rouge, Polypiers aux formes multiples, Gorgones, Actinies...*

*Spongiaires : Euplectelles du Japon dont une de 40 cm dans un écrin, de beaux et nombreux échantillons d'Eponges (de toilette, de cheval).*

*Pièces séchées ou en bocaux ou représentées par leurs coquilles (certains bocaux de ces groupes étaient placés dans la salle de la Tortue [salle des vertébrés inférieurs]).*

*Une vitrine renfermait, disposés sur un rocher fait de fragments de coke, de très beaux spécimens d'Oiseaux.*

*Accrochées le long des murs, des armes nègres (panoplies, casses-têtes, bâtons de chef, arcs). »*

## **Une rue de Tours au nom de Jolivet**

Par arrêté du 17 juillet 1883, pour honorer sa mémoire, la municipalité de Tours donne le nom de « *Jolivet, bienfaiteur* » à une rue, l'ancienne rue de La Chaise, dans le quartier La Fuye/Velpeau.

L'étude ononymique des noms des seize plaques indicatrices murales actuelles de la rue Jolivet est intéressante. L'inscription de ces plaques reste énigmatique. Que veut dire précisément « *bienfaiteur de la ville* » ou « *donateur au muséum* » ? On s'aperçoit que l'année de naissance n'est jamais la bonne (1815 au lieu de 1814) et que la dénomination est fluctuante. En allant du sud au nord et en commençant par la place Jolivet, on trouve successivement, à l'angle de la place : « *rue Jolivet, donateur au muséum 1815-1877* » ainsi qu'à l'angle de la rue Louis David. Puis seulement « *rue Jolivet* » à l'angle de la rue d'Alsace. A l'angle de la rue de La Tour d'Auvergne « *rue Jolivet, bienfaiteur de la ville 1815-1877* », à l'angle de la rue du docteur Fournier « *rue Jolivet, donateur au muséum 1815-1877* » et à l'angle de la rue Bellanger « *rue Jolivet, bienfaiteur de la ville 1815-1877* ». A l'angle de la rue du Représentant Baudin, changement de terminologie avec apparition de la lettre initiale du prénom, « *rue A. Jolivet* ». A l'angle de la rue du Canal, deux plaques, « *rue Jolivet* » et « *rue Jolivet, donateur au muséum 1815-1877* ». A l'angle de la rue Jules Grévy, on retrouve « *rue Jolivet, donateur au muséum 1815-1877* ». Mêmes indications à l'angle de la rue Plantin, mais avec deux plaques de chaque côté de la rue. A l'angle de la rue du Rempart, on revient sur « *rue Jolivet, bienfaiteur de la ville 1815-1877* » pour une plaque et une autre plaque, plus ancienne indique seulement « *rue Jolivet* ». Pour terminer, à l'angle du boulevard Heurteloup, deux plaques, à l'est une plaque relativement nouvelle « *rue Jolivet, donateur au muséum 1815-1877* » et à l'ouest, une plus ancienne avec un laconique « *rue Jolivet* ». Il est plaisant aussi de noter que dans l'*Annuaire statistique, administratif et commercial de Tours et du département d'Indre-et-Loire* de 1920 à 1939, Auguste Jolivet est qualifié de « *publiciste et député (1799-1848)* », ce qu'il n'est pas et n'a jamais été.

*« Aux dires de ses amis, Jolivet avait un excellent cœur. Il était très bon et très dévoué pour sa famille et bien des ouvriers, dans des entreprises difficiles ou de malheureuses circonstances, trouvaient auprès de lui non seulement d'utiles conseils mais encore un grand appui pécuniaire. Il était très désintéressé et aimait essentiellement à faire le bien et toujours avec discrétion » (NA).*

Georges-François Pottier, décembre 2020-mai 2021

## Annexe 1

### Arbre généalogique détaillé<sup>63</sup> des ascendants et descendants des parents d'Auguste Jolivet

**Louise Jolivet** (c. 1735-7 mars 1792) mariée Denys Marié, taillandier. Une fille, Marguerite Marié

**Marie Anne Jolivet** (c.1740-27 septembre 1813) mariée à Pierre Bois. Cousine germaine de Louise Jolivet

**Madelaine Victorine Jolivet** (c.1751-15 octobre 1824) mariée à Simon Faix

**Paul Jolivet** (né vers 1710), marié à Marie Reviron. Une fille, Marie-Madelaine Jolivet, née le 17 juin 1752, paroisse Saint-Pierre à Preuilly. Frère de Pierre Jolivet

**Pierre Jolivet** (c.1712-16 octobre 1787), chapelier, mariée à Marie Bacle. Frère du précédent

*4 enfants, à savoir :*

1° **Catherine** (c.1743-19 mars 1785)

2° **Marie**, mariée à Simon Pierre Sicault (1743-4 avril 1811) le 10 septembre 1774

*2 enfants, à savoir :*

2°/1 Joseph Sicault (né le 16 juin 1775)

2°/2 Marie Elizabeth Sicault (c.1779-21 juillet 1815). Un enfant, Auguste Sicault né le 12 avril 1815 «  *fils naturel de Marie Elizabeth, célibataire, lingère* »

3° **Paul-Joseph** (14 octobre 1750-25 septembre 1806), chapelier, marié à Marie Anne Boucheron (née vers 1753)

*4 enfants, à savoir :*

3°/1 **Joseph François** (né le 15 novembre 1783)

3°/2 **Louis Simon** (17 juin 1786-27 mai 1816), chapelier, marié le 6 février 1809 à Sophie Madelaine Duday (née le 3 septembre 1785)

*2 enfants, à savoir :*

3°/2/1 Louis Simon (né le 4 avril 1810)

3°/2/2 Jean Baptiste (2 décembre 1814-29 août 1815)

---

<sup>63</sup> Pour la famille Jolivet, quand la commune n'est pas indiquée, il s'agit de Preuilly-sur-Claise.

3°/3 **Jean Baptiste** (7 octobre 1788-31 octobre 1833), chapelier, marié à Rose Dubois

1 enfant, à savoir :

3°/3/1 Aimé né en 1809

3°/4 **Pierre Joseph** (16 pluviôse an II-12 octobre 1830), célibataire, perruquier

4° **Jean Baptiste** (20 février 1755-24 février 1835), marchand chapelier, marié au Grand-Pressigny le 7 novembre 1775 à Françoise Denis (ou Denys), née vers 1750

13 enfants, à savoir :

4°/1 **Françoise** (10 août 1776-13 août 1793)

4°/2 **Pierre Jean**, né le 15 février 1778

4°/3 **Jean Baptiste** (c. février 1779-31 juillet 1781)

4°/4 **Pierre** (27 décembre 1779-26 août 1780)

4°/5 **Pierre Urbain** (6 juin 1781-1826), marié le 7 novembre 1809 à Louise Sébastienne Françoise Perrot (née le 7 janvier 1792)

7 enfants, à savoir : voir tableau annexe 2

4°/6 **Marie Catherine** (29 mars 1783-2 juin 1843), mariée le 4 février 1806 à Charles Thebault (né à Ferrière-Larçon le 13 octobre 1778), maçon

3 enfants, à savoir :

4°/6/1 Charles Thebault, né le 25 décembre 1806

4°/6/2 Honoré Thebault, né en 1808

4°/6/3 Félix, né en 1817

4°/7 **Christophe Jean** (24 juillet 1784-14 septembre 1785)

4°/8 **Louis Jean** (21 mai 1786-17 octobre 1859), marié le 24 juin 1812 à Marie Claire Courtault (31 août 1787-12 septembre 1849)

9 enfants (dont **Auguste Jolivet**), à savoir : voir tableau annexe 3

4°/9 **Louis Joseph** (né le 8 février 1788), chapelier, marié commune de Châtellerault le 19 novembre 1811 à Rose Ligault (née à Châtellerault le 23 thermidor an III)

4°/10 **Jeanne Elizabeth** (11 décembre 1789-18 mars 1833), mariée à Pierre Jacquet, cabaretier

4°/11 **Anne Eulalie Elizabeth** (2 mai 1792-10 juin 1854), mariée le 28 mai 1812 à Pierre Chrysologue Bertin<sup>64</sup>, armurier, veuf de Marie Victoire Sophie Loyauté (décédée le 15 décembre 1811)

5 enfants, à savoir :

4°/11/1 Louise Eulalie Bertin, née le 24 juin 1813

4°/11/2 Charles Aimé Bertin, né le 1<sup>er</sup> juin 1816

4°/11/3 René Victor Bertin, né le 15 avril 1819

4°/11/4 Flavie Augustine Bertin, née le 17 avril 1828

4°/11/5 Jules Marin Christologue Bertin, né le 27 novembre 1830

4°/12 Joseph Augustin (25 juillet 1793-3 complémentaire an II)

4°/13 Jeanne Aimée (6 messidor an III-18fructidor an VIII)

---

<sup>64</sup> De son mariage avec Sophie Loyauté, Pierre Bertin a eu une fille, Monique, née en 1804 et un fils, Jean Eugène, décédé le 2 avril 1807 « à 3 jours ». Monique Bertin, célibataire, lingère, a eu un fils Ovide né le 31 août 1823.

## Annexe 2

### Arbre généalogique détaillé<sup>65</sup> des descendants de Pierre Urbain Jolivet, oncle d'Auguste Jolivet

**Pierre Urbain Jolivet** (paroisse Notre-Dame, 6 juin 1781-1826), voiturier, commissionnaire, marié le 7 novembre 1809 à Louise Sébastienne Françoise Perrot (née paroisse Saint-Pierre le 7 janvier 1792) « *lingère [...] fille naturelle de Thérèse Perrot à présent veuve de François Berthon, charpentier* »

7 enfants, à savoir :

1° **Pierre** (28 juillet 1810-18 octobre 1810)

2° **Rosalie** (27 juillet 1811-21 octobre 1815)

3° **Paul François** (25 janvier 1814-7 octobre 1815)

4° **Généreuse Victoire** (née le 24 décembre 1816)

5° **Zélie Denise** (née le 24 septembre 1819)

6° **Urbain** (né le 2 mars 1823)

7° **Désiré** («  *fils posthume de Pierre Urbain Jolivet* » né le 17 novembre 1826, décédé le 2 mars 1827)

Louise Perrot-Jolivet se remarie le 2 mai 1830 avec Joseph François, militaire, rentier. Le couple a un fils, Alexandre François né le 29 mars 1833.

---

<sup>65</sup> Pour la famille Jolivet, quand la commune n'est pas indiquée, il s'agit de Preuilly-sur-Claise.



## Annexe 3

### Arbre généalogique détaillé<sup>66</sup> des descendants des parents d'Auguste Jolivet

**Louis Jean Jolivet** (paroisse Notre-Dame, 21 mai 1786-17 octobre 1859) marié le 24 juin 1812 à **Marie-Claire Courtault** (paroisse Notre-Dame, 31 août 1787-12 septembre 1849)

9 enfants, à savoir :

1° **Marie-Louise** (née le 5 février 1813), mariée le 23 septembre 1834 avec Silvain Cottet (Vendoeuvres, an VIII-Preuilly, 9 novembre 1869), domestique, voiturier, palefrenier

1 enfant, à savoir Paul Cottet, né en 1846

2° **Louis Auguste** (5 mai 1814-28 avril 1877, marié en janvier 1844 avec Marie Françoise Duprez (Saint-Denis, 1818 – Paris, février 1858) ; marié en août 1858 avec Honorine Virginie Demaison (Fourdrain, 1817- Paris, 1902)

3° **Jean Baptiste Joseph** (19 mars 1816-27 mars 1816)

4° **Appoline Emerentine Célestine** (28 décembre 1817-22 octobre 1819)

5° **Prudence** (20 octobre 1819-15 août 1896), mariée à Joseph Pierre Migon (19 messidor an VII-18 août 1866), marchand de chevaux

6° **Constance** (30 novembre 1821 - 15 mai 1860, Vendoeuvres, Indre), « *couturière pour femmes* », mariée le 8 janvier 1844 à Sylvain Cottet (Vendoeuvres, 26 février 1817 – Vendoeuvres, 13 juillet 1870), garde forestier

9 enfants, à savoir :

6°/1 Edouard-Allire (né à Vendoeuvres le 5 juin 1844)

6°/2 Clémence-Olympe-Emilie (Châteauroux, 7 janvier 1845-Preuilly, 7 juillet 1913), mariée à Preuilly le 28 avril 1868 avec François-Désiré Gachereau (né à Veigné le 1<sup>er</sup> décembre 1841)

1 enfant, à savoir :

6°/2/1 Louis André (né le 13 février 1869)

6°/3 Eugène-Edouard-Charles (1846-1903)

6°/4 Louis-Arthur-Osthème (né en 1848)

6°/5 Alphonse (28 février 1851- 1855)

---

<sup>66</sup> Pour la famille Jolivet, quand la commune n'est pas indiquée, il s'agit de Preuilly-sur-Claise.

6°/6 Constance-Berthe (Vendoeuvres, 27 mai 1853-  
Vendoeuvres, 27 août 1853)

6°/7 Constance (Vendoeuvres, 30 juillet 1854- 1875), mariée à  
Ligueil le 17 octobre 1871 avec Pierre-Jean-Baptiste-Alphonse  
Couratin, bourrelier (né à Ligueil le 24 juin 1847), demeurant à  
Ferrières-Larçon

2 enfants, à savoir :

6°/7/1 Marie-Claire (Ferrière-Larçon 12 août 1872-1921)

6°/7/2 Marie-Alphonsine (née à Ferrière-Larçon le 10  
octobre 1874, mariée à Ferrière-Larçon en 1898)

6°/8 Silvie-Florentine (née à Vendoeuvres le 21 novembre  
1856)

6°/9 Marie-Angèle (née à Vendoeuvres le 9 mai 1860<sup>67</sup>)

7° **Rose (ou Rosalie)** (née le 27 janvier 1824)

8° **Louis Aimé [Charles]** (né le 14 novembre 1828), marié

2 enfants, à savoir :

8°/1 Albert-Arthur (né à Argentan le 27 décembre 1859)

8°/2 Eugène-Louis-Aimé (né à Argentan le 21 novembre 1858)

9° **Eléonore** (née le 10 novembre 1831), mariée à Nicolas Sallé (Saint-  
Aignan, 1797-Preuilley, 19 août 1879), charcutier

1 enfant, à savoir :

9°/1 Abel Paul Nicolas (né le 5 janvier 1853), charcutier, marié  
à Louise Marie Léonie Turpin. Deux enfants, Georgette Amélie  
Virginie, née le 10 décembre 1878 et Louis Nicolas né le 21  
novembre 1882

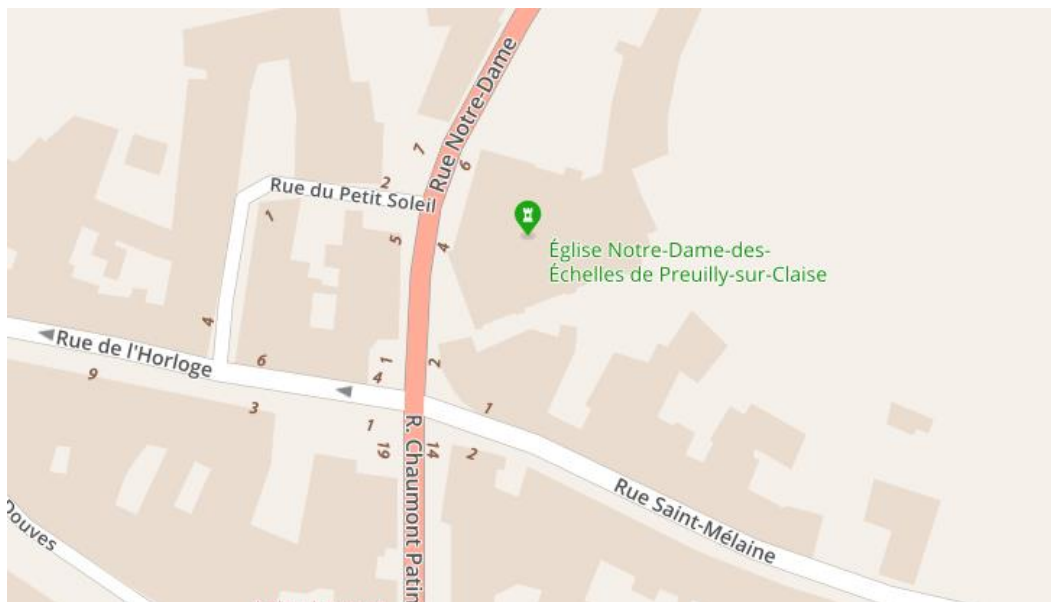
---

<sup>67</sup> Rappelons que sa mère Constance-Cottet née Jolivet décède quelques jours après la naissance le 15 mai.

## Annexe 4



Plan cadastral napoléonien, section B1, de Preuilley-sur-Claise



Plan 2020, situation actuelle

## SOURCES PRINCIPALES

### Archives départementales d'Indre-et-Loire :

- **Série E dépôt 189**, PreUILly-sur-Claise
- **Série 4 E**, état-civil
- **Série 3 E**, archives notariales (notaire Berthier (3 E 50/805-806), acte 2 mai 1877 ; inventaire après décès, 28-29 juin et 6-7-8 juillet 1877; 14 mai 1877, 30 octobre 1877, 3 novembre 1877)
- **236 J 1**, fonds des Amis du musée du Grand-Pressigny, correspondance Lèveillé
- **3 M 382**, élections
- **Série R**, Affaires militaires (1 R 96 listes cantonales classe 1834 ; 1 R 137 listes départementales du contingent 1834 ; 1 R 110, listes cantonales classe 1848 ; 1 R 151, listes départementales du contingent 1848)
- **Série 3 Q**, Enregistrement. consentement à mariage juin 1842, 3 Q 6684 ; consentement à mariage novembre 1843, 3 Q 6686. Succession Courtault/Jolivet, 9 mars 1850, 3 Q 6826 (Tableau des successions et absences, Jolivet époux de Virginie Demaisons, date de l'enregistrement 7 mai et 3 juillet 1877. Inventaire du 3 juillet et 12 juillet. 3 Q 6738, 6739 ; vente de meubles, 18 juillet 1877 ; déclaration de succession le 27 octobre 1877 (vol 13, case 253, 3Q6839, mai 1877 n°455, juin 1877, n°386 et 400, septembre 1877 n°278)
- **Série 4 Q**, Hypothèques. Transcription 1859, vol 335, art 253, 4Q3 1038 ; acquisition du 1<sup>er</sup> octobre 1862, vol 437, art 2267, 4 Q 3 1140. Transcription du 17 janvier 1878, vol 882, n°108 vente Demaison veuve Jolivet, 4 Q 3/1585
- **Série O**, affaires communales et legs
- **Série U**, Justice de paix de PreUILly-sur-Claise 4 U 18/18 et 36. Tribunal correctionnel de Loches, 3 U 2/509, registre des audiences, 1844
- **Série W**, Dommages de guerre, 302 W 807, Muséum de Tours
- **Série X**, bureau de bienfaisance de PreUILly-sur-Claise, 2 X 470

**Archives municipales de Tours**, legs Jolivet, délibérations du Conseil municipal, série L

### Archives nationales

Etude notariale Mas (étude LXXII) ; Transcription hypothécaire de Paris 2 juin 1887 (vol 5034 n°6), 6 août 1895 (vol. 5723 n°5), table du répertoire 28p/486 ; jugement du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Seine (notaire Marc, Paris, le 26 juin 1879) ;

**Archives de Paris** : état civil Paris ; collection Mayet

**Société archéologique de PreUILly-sur-Claise**, *bulletin, Cahiers de la Poterne*, n°15, 1981, (page 3-5, 22-26), n°18, 1985 (pages 16-25), n°19, 1986 (^pages 20-26), n°21, 1990 (pages 12-14)

**Académie des arts, sciences et belles-lettres de Touraine**, *dictionnaire des scientifiques de Touraine*, Presses Universitaires François Rabelais, 2017, 416 pages

***Annuaire administratif et commercial d'Indre-et-Loire***

***Bulletin de l'agriculture et du commerce 1845***

***Bulletin des lois de la République Française***

***Gazette des tribunaux, journal de jurisprudence et des débats judiciaires***

***Le Lochois, 11 novembre 1877***

***L'Indépendant, 1877***

**Audigné (Charles), Moisand (Constant), *Preuilly et ses environs*, 1846, Tours, Aigre libraire, 140 pages**

**Briais (Bernard), *Loches et la Touraine du Sud*, 1984, édition CLD, 158 pages**

**Lévrier (Aude), *Preuilly-sur-Claise et son canton, mémoire en images*, édition Alan Sutton, 2004**

**Rougé (Jacques-Marie), *Voyage en Touraine inconnue*, 1927, imprimerie tourangelle, 189 pages**

**Ville de Tours, *Historique du muséum d'histoire naturelle de Tours, 1780-1990*, en ligne [www.museum.tours.fr](http://www.museum.tours.fr)**

## **Table des illustrations**

Page 1 acte de naissance d'Auguste Jolivet, Preuilly-sur-Claise, 1814 (AD 37)

Page 5 passeport d'indigent au nom d'Auguste Jolivet, 1833 (AD37)

Page 9 brevets d'invention (*Gazette des tribunaux*, 30 mai 1846 ; *Bulletin des lois*, 1846)

Page 11 registre d'écrou de la prison de Loches, 1844 (AD 37)

Page 13 contrat de mariage Jolivet/Demaison, 1858 (Archives nationales, minutier central)

Page 14 la cour de l'hôtel de la Promenade et l'église Notre-Dame-des-Echelles à Preuilly-sur-Claise (carte postale, collection particulière)

Page 17 testament olographe d'Auguste Jolivet, 1877 (Archives nationales, minutier central)

Page 18 acte de décès d'Auguste Jolivet, Preuilly-sur-Claise, 1877 (AD 37)

Page 22 inventaire après décès, 1877 (AD 37)

Page 25 le Muséum de Tours (carte postale, collection particulière)